

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (p. 1 - 4)

Software et hardware
ou la revanche de l'intelligence sur la machine

IV - Time sharing et télécommunications

- L'OPINION DE LA SEMAINE (p. 5 - 7)

Le nationalisme économique :
un risque de retour aux années 30 ?

par G.A. Costanzo

Executive Vice President de la First National City Bank

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (p. 8 - 14)

Les relations CEE-USA; La conjoncture vue par les chefs d'entreprises; Seconde Directive de coordination du droit des sociétés; La situation sociale dans la Communauté; Les problèmes monétaires posés par l'élargissement; Fixation du prix indicatif pour le charbon à coke d'importation; La conjoncture charbonnière.

- EUROFLASH (p. 15 - 40)

Sommaire analytique, p. 15

Index alphabétique, p. 39

N° 555 - 18 Mars 1970

AS

~~JB~~

~~ML~~

~~FK~~

~~BS~~

MO

7 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

Tél. : 704.53.20 MUNDI-PARIS
Télex : 27 989
CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	Guy de SAINT CHAMAS
<i>Service Études et Documentation</i>	Alain-Yves BUAT
<i>Institutions Européennes</i>	Rudiger BARTHAUER
	Gabriela KAHLIG
	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire.....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

Peu après la fin de la guerre, le célèbre Massachusetts Institute of Technology eut l'idée, alors que l'ordinateur en était encore au premier âge, de brancher ensemble plusieurs utilisateurs disposant chacun d'un télex sur un même ordinateur. Les questions posées à la machine et ses réponses apparaissaient presque instantanées et donnaient à chacun l'impression - fallacieuse, mais réelle - d'une véritable simultanéité de toutes les conversations (cf. OME N°s 544, 546 et 549).

Cette idée allait s'avérer fructueuse. Vers 1960, la General Electric, bientôt imitée par d'autres constructeurs américains, se lançait dans l'élaboration d'équipements permettant de telles conversations multiples. Ensuite, plus les machines se sont perfectionnées et plus le délai nécessaire pour la réponse s'est amenuisé : on en est vite arrivé à calculer ici en "nano-secondes", c'est-à-dire en milliardièmes de seconde. Dans ces conditions, l'illusion devenait pratiquement complète, pour chaque utilisateur, d'avoir la complète disposition de l'ordinateur.

La raison qui a poussé les constructeurs vers cette formule est des plus simples, et elle explique également toute l'évolution actuelle de l'informatique : c'est le coût croissant des ordinateurs. Or ce coût - qu'il s'agisse d'appareils achetés ou loués - prenait un aspect d'autant plus extravagant que le délai était plus bref pour obtenir la réponse à une question même très complexe, et que le reste du temps, l'ordinateur demeurait sinon utile, du moins fortement sous-employé.

En réalité, depuis un bon moment déjà, une question ne cesse de se faire plus impérieuse : quel ordinateur, et pour quoi faire ? Dès 1966-67, les experts discutaient avec âpreté pour tenter de déterminer, pour chaque type d'ordinateur, le nombre d'heures d'utilisation mensuelle constituant le plancher en dessous duquel la machine n'est plus justifiée parce qu'elle n'est plus rentable. Le problème est toujours d'actualité pour les appareils relativement simples (petits ou moyens). Mais il se pose dans des termes très différents pour les gros et très gros systèmes.

Est-il raisonnable, en effet, d'investir des sommes considérables dans un engin de ce dernier type si celui-ci doit seulement accomplir des tâches aussi simples que des facturations, même si elles vont par centaines de milliers ? Alors, au surplus, que des systèmes moins évolués sont parfaitement en mesure d'effectuer des travaux de ce genre. Et de même, est-il sensé de limiter à des tâches banales un ordinateur dont la capacité et la rapidité sont telles qu'il peut mener à bien, quasi instantanément, des tâches infiniment plus complexe?

Il fut un temps, bien récent encore, où l'engouement pour ces jouets mystérieux que représentaient les ordinateurs, et l'idée fautive selon laquelle plus ils étaient gros, meilleurs ils devaient être, ont conduit bon nombre de grandes administrations, d'importantes sociétés, d'établissements universitaires à se ruer, au sens propre du terme sur cette nouvelle panacée. Sans aucun souci réel de rentabilité, sans véritable prise de conscience de la ridicule brièveté des périodes où l'on pourrait utiliser à plein ces monstres.

Les prix aidant, un certain ordre a fini par s'établir en ce domaine. Bien des clients se sont rendus compte qu'à des problèmes relativement simple un ordinateur petit ou moyen suffit largement. Et la tendance actuelle est donc de réserver les gros systèmes à des tâches véritablement complexes : simulation de gestion, simulation d'investissement et, plus généralement, gestion prévisionnelle ainsi que calcul opérationnel. Où installer, par exemple, une nouvelle cimenterie ? De quelle capacité la doter à moyen terme ? ... etc. Dans des champs d'application de ce genre, la preuve est en effet maintenant acquise que les machines de très grande puissance, capables de passer les programmes beaucoup plus rapidement et de traiter l'information reçue à une vitesse vertigineuse, sont infiniment supérieures aux engins de moindre dimension.

Reste le problème de l'utilisation à plein temps, ou du moins à temps raisonnable, de ces systèmes démesurément coûteux. C'est ici qu'intervient, de façon décisive, la notion du temps partagé. Moyennant le raccordement à une grosse unité centrale, plusieurs utilisateurs - leur nombre peut aller de quelques douzaines à plusieurs centaines - sont en mesure, concurremment, de tirer un maximum de cette unité en un temps très bref, pour la solution de problèmes complexes. Pour les problèmes simples, chaque utilisateur peut se contenter d'une machine petite ou moyenne, et c'est quand les problèmes deviennent d'une complexité allant au-delà de la capacité de cette machine que celle-ci est branchée sur l'unité centrale et lui pose les questions difficiles. Il peut même suffire, pour interroger le gros système, d'un telex relié par des lignes de transmissions adéquates à la mémoire centrale. Ce qui rend même facultative la possession d'un ordinateur moyen. Comme le disait récemment un des animateurs de la firme américaine "University Computing Company" : "Dans l'avenir, bon nombre de sociétés n'auront pas plus envie de posséder un ordinateur qu'elles ne songent à posséder une centrale électrique". Et c'est par ce cheminement qu'on en vient au succès des sociétés de services.

Un problème majeur se pose néanmoins, qui est celui des transmissions. Dès lors que l'unité centrale à interroger se trouve à distance, l'existence d'un réseau approprié de télécommunications devient fondamentale. A quoi bon en effet obtenir en quelques secondes la solution d'une équation délicate si la transmission des données et de la réponse s'effectue mal, ou avec lenteur.

Pour accélérer les choses, on a commencé par se servir des lignes télégraphiques. Mais la capacité de transmission de celles-ci est généralement limitée à 50, 75 ou, au mieux 200 bauds - soit 200 impulsions par seconde. Encore cette dernière cadence implique-t-elle le plus souvent le recours à un réseau spécifique dont la possession ne se justifie que par un besoin de liaison permanente. Des cadences d'un tel ordre sont évidemment acceptables en cas de problèmes simples ou de besoins sans urgence. Mais dans le cas contraire, le décalage est flagrant entre la vitesse du traitement de l'information dans l'unité centrale (10 à 15 millions de bauds) et celle des transmissions. Et bien que, dans la pratique, le décalage ne soit tout de même pas de cette importance du fait que les imprimantes les plus perfectionnées travaillent à des vitesses très inférieures à celles de l'unité centrale, il n'en demeure pas moins monumental.

Dans tous les pays industrialisés, et d'abord aux Etats-Unis, les techniciens se sont donc attachés fiévreusement à la découverte des moyens susceptibles d'améliorer la situation. L'affectation à l'informatique de lignes téléphoniques à commutation automatique, avec utilisation de modems, a déjà constitué un sérieux progrès puisqu'elle a permis de passer à un débit de 600 à 1200 bauds. Grâce à l'emploi de réseaux spéciaux, de qualité supérieure, on est même arrivé à 2.400, voire 4.800 bauds. Selon les circonstances, on assurait ainsi une liaison sensiblement plus rapide de "point à point" - d'une succursale à sa maison mère, par exemple - ou "multi-point", autorisant le branchement de plusieurs terminaux à la fois émetteurs et récepteurs. Puis, dans une nouvelle étape, avec l'adoption des circuits à large bande, on est parvenu à des vitesses supérieures : 40 à 48.000 bauds, et même 200.000 ou davantage en des occasions limitées.

Bien entendu, en raison de l'ampleur et de la diversité de leur marché ainsi que du coût réduit du téléphone, les Etats-Unis ont pris, dans ce domaine aussi, une avance considérable. Les grandes villes américaines, pour la plupart, sont déjà reliées ou sur le point de l'être par des équipements de transmission des données dont la cadence de travail tourne entre 40.000 et 80.000 bauds. A quoi il convient toutefois d'ajouter que les plus grandes vitesses ne se justifient que par un volume de données très considérables, par une utilisation très dense des lignes et par un besoin habituel de réponses urgentes aux questions posées. Ce qui est le cas, par exemple, de la NASA, de la Commission de l'énergie atomique et de quelques grandes administrations publiques ou privées.

Quoiqu'il en soit, l'essor de l'informatique aux Etats-Unis est tel, à tous les niveaux, que les constructeurs sont maintenant contraints d'adapter leur production à un fonctionnement en temps partagé ainsi qu'aux communications à distance. Sous peine de perdre une clientèle de plus en plus exigeante et de moins en moins fidèle, ils doivent même consentir à des accords mutuels qui, naguère, auraient été inconcevables. C'est ainsi, par exemple, que dans des régions un peu excentriques ou à faible densité humaine, ils en viennent à assurer en commun la maintenance de leurs divers matériels ...

Qu'une industrie désormais majeure aux Etats-Unis, ayant maintenant même franchi le seuil à partir duquel la diversification devient possible, en soit encore dans sa phase d'adolescence, en Europe, n'a pas de quoi étonner. Pourtant, ici aussi, les techniciens travaillent d'arrache-pied sur les problèmes de communications. Ainsi le General Post Office britannique paraît décidé à lancer à bref délai la construction à l'échelle nationale d'un réseau de transmissions de données capable de supporter une cadence de 48.000 bauds, soit 20 fois environ les cadences actuellement disponibles. La première liaison de ce type fonctionnera entre Londres et Birmingham.

En France, où le développement technique n'est pas en cause, les réalisations ne suivent qu'avec un retard dû à la fois au coût élevé des installations téléphoniques, à la faiblesse relative du réseau télex (17.000 abonnés seulement) et à une politique générale peu favorable - jusqu'à ces derniers temps du moins - à l'essor de l'informatique. Depuis peu, des vitesses allant jusqu'à 200 bauds sont

offertes aux abonnés télex, ce qui est un progrès sur les 50 bauds antérieurement disponibles. Sur les lignes téléphoniques spécialisées, on atteint 2.400, et parfois 4.800 bauds. Mais un millier à peine d'utilisateurs en bénéficient actuellement. Quant aux clients des circuits à large bande permettant des vitesses supérieures (de 40.000 à 200.000 bauds), ils se comptent sur les doigts d'une seule main.

En Allemagne, un projet tend à doubler l'actuel système des transmissions par un réseau affecté spécialement à la transmission des données. Toutefois il est douteux que l'échéance prévue pour la mise en place de ce réseau - 1975 - soit tenue. On constate d'ailleurs que les Allemands, s'ils poussent vigoureusement dans la branche du contrôle des processus industriels, semblent singulièrement réservés, du moins pour l'instant, à l'égard du temps partagé. Il semble qu'il n'y ait dans ce pays qu'une seule firme à avoir fondé toute son activité sur la fourniture de "time sharing". Il est assez clair pourtant qu'à défaut de ce service, les utilisateurs doivent continuer à buter sur le problème des coûts, ce qui risque de constituer un frein sérieux à l'expansion de l'informatique, sauf pour les plus gros d'entre eux. Cependant, en sens contraire, il faut signaler l'initiative d'une entreprise de Francfort qui s'est dotée d'un Univac 418-III avec un objectif précis : le marché immobilier. Considérant que ce marché représente, bon an mal an, une masse de transactions pour une valeur de l'ordre de \$ 15 milliards par an, cette entreprise offre ses services aux quelque 2.500 agents immobiliers du pays : elle leur propose de stocker en permanence toutes les offres de vente et d'achat, et, contre une redevance mensuelle de \$ 155, d'avoir librement accès à la connaissance de ce stock, c'est-à-dire de l'ensemble du marché immobilier.

En Italie, les divergences de vues qui ont longtemps existé entre l'administration des Postes et l'entreprise publique SIP-Societa Italiana Per l'Exercizio Telephonica ont été cause d'un sérieux retard dans l'établissement de lignes pour les transmissions de données. L'administration ayant la responsabilité des liaisons nationales et la SIP celle des liaisons régionales et locales, il s'agissait de savoir comment répartir les revenus à venir. Un accord a finalement été conclu et la SIP a pu passer de grosses commandes d'équipement de télécommunications en vue de l'amélioration et du développement des lignes téléphoniques. Ce qui implique encore tout de même d'importants délais.

LE NATIONALISME ECONOMIQUE :
UN RISQUE DE RETOUR AUX ANNEES 30 ?

par G.A. Costanzo

Executive Vice President
First National City Bank

La bataille pour une économie internationale ouverte est loin d'être gagnée. D'aucuns sont effrayés par le montant croissant des mises et la rapidité de l'expansion des affaires en ces années 60-70. Ils réagissent en tentant de revenir à une mentalité d'un autre âge, où les choses étaient peut-être plus faciles à comprendre, et où de nombreuses nations avaient recouru à la pose de garrots pour éviter l'hémorragie de leur économie. Or ces garrots, finalement, ne leur ont pas évité le chômage, mais ont seulement fermé toute issue à des populations relativement démunies - et destinées à le rester.

Chaque époque a sa propre vision de l'avenir. Il est typique de la nôtre qu'y soient envisagés des unions économiques supranationales, des banques centrales mondiales, des marchés communs à la mesure du globe. Chaque époque possède aussi ses anti-utopies. L'une d'entre elles est aujourd'hui la désintégration du système monétaire et commercial international, voire un retour à une sorte de désordre nationaliste ou à l'arrêt de la croissance économique, comme dans les années 30 quand l'autarcie était à l'ordre du jour.

Il y a quelques années les spécialistes de l'avenir se montraient presque invariablement optimistes. Mettant l'accent sur la puissance du courant qui emportait alors les nations occidentales vers l'intégration économique et la coopération politique internationale, ils annonçaient l'avènement d'un système de marché de plus en plus supranational, et organisé de façon toujours plus rationnelle. Plus récemment, ce sont les pessimistes qui, occupant le devant de la scène, ont fait état de tendances nouvelles pour peindre de couleurs moins exaltantes un monde économique futur dont le ton dominant serait évoqué par des mots comme "débâcle", "effondrement" et "dépression".

Cette dernière opinion n'est certes pas totalement infondée. Il est vrai que le mouvement vers la libre convertibilité des monnaies a été récemment entravé par de nouvelles restrictions d'ordre financier. Il est vrai que le protectionnisme relève la tête, qu'on le voit, à certains signes, faire peau neuve pour s'attaquer, non plus au commerce, mais aux investissements directs. Ses partisans n'entonnent plus, bien entendu, le vieux refrain de la main-d'oeuvre étrangère à bas prix, mais ils dénoncent l'écart technologique et la domination étrangère. Leurs prédictions trouvent des échos, dans la crainte où chacun est de confondre optimisme et naïveté.

On peut se demander cependant si les hommes d'affaires seraient bien inspirés en interprétant ces quelques signes comme l'annonce d'un retour assuré au nationalisme et en agissant comme si cette issue était inévitable. On peut se demander également si le fait de voir dans toute déclivité d'une courbe sur un graphique un symptôme alarmant n'est pas le propre de spéculateurs plutôt que de chefs d'entreprise sachant où ils vont. Ce serait évidemment faire preuve de peu de sens des affaires que de s'entêter à ignorer les signes avant-coureurs d'une tempête, mais ce serait en manquer totalement que de prendre immanquablement une mer agitée pour l'annonce de l'ouragan. Plutôt que de chercher refuge dans le port le plus proche en attendant le calme plat, c'est au contraire le moment de calculer comment tirer le meilleur parti du vent, si contraire et en bourrasques qu'il soit.

Keynes affirmait que le capitalisme occidental était condamné à une "stagnation séculaire", à une inadaptation chronique de l'offre à la demande et à un chômage de grande ampleur parce que l'épargne y serait naturellement supérieure aux investissements. Il estimait aussi que les termes de l'échange sur le marché international se détérioreraient inévitablement pour les pays industrialisés parce que le développement progressif des pays primaires ralentirait la production de matières premières et de biens alimentaires. Or c'est l'inverse qui s'est produit : l'insuffisance de l'épargne et l'inflation sont les deux problèmes d'aujourd'hui, et les termes de l'échange n'ont fait que s'améliorer pour les pays industrialisés.

Au cours de l'entre-deux-guerres, le nationalisme économique a eu beau jeu, de toute évidence. Les tentatives faites après 1918 pour restaurer le système classique de l'étalon-or avaient échoué : la connaissance des mécanismes économiques n'était pas à la mesure de l'entreprise, tandis que de nouvelles forces politiques nationalistes empêchaient toute coopération efficace entre les gouvernements. Le système de l'étalon de change-or, créé de bric et de broc au cours des années 20, s'effondra rapidement devant la grande crise de 1930. Les Etats cherchèrent par des moyens improvisés - restrictifs, pour la plupart, en esprit ou en fait - à exporter leur chômage et à protéger leurs réserves nationales. Parmi les principaux facteurs de cette désintégration économique internationale, on peut relever en outre l'existence d'un conflit politique international aigu et la recherche chez les différents pays, pour des raisons militaires, de l'autarcie.

Or il semble qu'aujourd'hui, en dépit de certaines tendances négatives, les forces économiques qui s'expriment le plus vigoureusement poussent fortement à l'intégration. On ne tient plus pour fatal que les chances d'une coopération économique fructueuse en Occident soient vouées à la ruine par les conflits idéologiques et le nationalisme à courte vue. Après la Deuxième Guerre Mondiale, on a compris qu'il était important de rester politiquement unis pour faire face à un danger commun venu de l'extérieur. Mais, plus important encore, trop de populations ont pu, entre temps, savourer les fruits riches et divers d'un commerce international actif pour se contenter à l'avenir de vendre les seuls raisins de leur propre petite vigne.

En outre, les connaissances économiques sont beaucoup mieux adaptées aux exigences de la situation, notamment en ce qui concerne la demande intérieure, les paiements internationaux et le système monétaire international. Or il s'agit là, précisément, des domaines de la science économique qui sont les plus critiques pour le maintien d'un système international relativement ouvert. En fait, les nations sont de plus en plus sensibles aux réalités nouvelles de cette forme très complexe de commerce international, à l'intérieur duquel elles savent qu'on ne fait pas "cavalier seul" sans risquer d'être mis hors jeu.

(à suivre)

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LES RELATIONS CEE - USA. - Compte tenu des commentaires relatifs à des déclarations prêtées au Secrétaire adjoint au Commerce américain, M. Kenneth Davis, à la suite de la récente visite d'une délégation communautaire aux Etats-Unis, la Commission a fait préciser par son porte-parole qu'il est "tout d'abord inexact qu'un cahier de doléances ait été remis à M. Jean-François Deniau à cette occasion par le Département du Commerce".

Cette délégation a eu des entretiens avec les dirigeants de diverses Administrations à Washington, dont celle du Commerce, conformément à un programme établi par les services américains. Ces entretiens ont été guidés "par le souci de maintenir des contacts étroits sur des questions qui se posent, de part et d'autre, dans les relations commerciales entre les Etats-Unis et la Communauté. Dans les milieux de la Commission, on n'entend pas s'engager dans une polémique par déclarations publiques sur ces matières, qui ne peuvent trouver de solutions raisonnables que par un effort constant de collaboration et de compréhension mutuelles". Cependant, ajoute le porte-parole, certains des propos attribués à M. Davis méritent une "mise au point" :

- Il est erroné de considérer la TVA, qui frappe indistinctement les produits domestiques et étranger consommés dans le pays, comme une "border tax", et donc comme un obstacle non tarifaire. Une meilleure compréhension du fonctionnement de ce système a été le fruit des travaux très approfondis menés à cet égard par le GATT et d'autres organismes internationaux, travaux auxquels des experts américains ont activement participé.

- Concernant les chances de voir adopter par le Congrès le projet de "législation commerciale de 1969" qui prévoit l'abolition de l'American Selling Price, il y a lieu de rappeler que l'abrogation de cette pratique a été négociée au cours du Kennedy-Round contre des concessions tarifaires et non tarifaires offertes par la Communauté et d'autres pays européens. De ce fait, il serait fort étonnant que cette abrogation se trouve maintenant liée à de nouvelles concessions.

- La Communauté n'entend nullement interférer dans les relations bilatérales entre les Etats-Unis et d'autres pays au sujet d'une limitation volontaire des exportations de textiles. Elle ne peut toutefois se désintéresser du marché mondial des textiles, dans la mesure où elle est un des premiers importateurs et exportateurs de ces produits. Aussi se féliciterait-elle si une solution généralement acceptable se dessinait.

- La Communauté est consciente des préoccupations américaines au sujet des accords qu'elle négocie avec quelques pays méditerranéens. De tels accords seront soumis à l'examen des parties contractantes, conformément aux règles du GATT.

- L'effort de standardisation sur les composants électroniques actuellement entrepris dans les milieux industriels intéressés de France, de République Fédérale et du Royaume-Uni n'est nullement différent par nature des travaux de standardisation déjà entrepris dans d'autres secteurs et dans d'autres pays.

- Au sein de la Communauté, premier importateur mondial des produits agricoles américains, on a conscience que les problèmes du commerce international des produits agricoles ne peuvent être résolus que par un effort de collaboration et de compréhension mutuelles. Promouvoir un tel effort était un des buts de la visite de la délégation communautaire à Washington.

- Par sa participation active aux travaux du GATT sur les barrières non tarifaires, la Communauté a montré l'importance qu'elle attache à ce problème. Il ne faut pas sous-estimer les difficultés techniques liées à la diversité des secteurs et des problèmes. Il y a lieu de rappeler que les accords consécutifs à une première négociation sur cette question au Kennedy-Round (accord sur certains produits chimiques, American Selling Price, taxes de circulation sur les automobiles) attendent toujours s'être mis en vigueur.

LA CONJONCTURE VUE PAR LES CHEFS D'ENTREPRISES. - La Commission a publié son troisième rapport quadrimestriel de l'année 1969 sur les résultats des enquêtes de conjoncture auprès des chefs d'entreprises de la Communauté. Ces enquêtes, menées de juillet à novembre, ont mis en relief la continuation de la phase de haute conjoncture dans le Marché Commun et la persistance des fortes tensions inflationnistes pendant cette période. Elles laissent prévoir une activité soutenue pendant les prochains mois, bien que le rythme d'expansion puisse se ralentir quelque peu - ce qui, selon les experts de Bruxelles, constitue un phénomène normal à ce stade du cycle conjoncturel.

- En République Fédérale, l'expansion de la production industrielle s'est poursuivie à une cadence élevée. Les jugements des entrepreneurs sur le niveau de leur carnet de commandes global témoignent d'une demande intérieure toujours vigoureuse, mais les opinions sur l'évolution future des exportations sont moins favorables. La durée d'activité assurée s'est allongée quelque peu entre fin mars et fin septembre, et les perspectives de production sont toujours élevées. Au total, il semble que l'activité restera soutenue au cours des prochains mois, tandis que les tendances inflationnistes persisteront.

- En France, si la demande étrangère a marqué un essor très net, les résultats des enquêtes font apparaître un certain apaisement de la demande intérieure, surtout pour les biens de consommation. Du côté de la production en revanche, les perspectives, encore très positives, laissent penser que l'expansion se poursuivra dans les prochains mois. Le ralentissement de la progression de la demande globale n'atténuera les tensions encore existantes que graduellement, en raison du manque d'élasticité de l'offre intérieure.

- En Italie, les réponses aux enquêtes ont été sensiblement influencées par les récents événements sociaux. Le processus de production a été perturbé par les grèves, mais la tendance fondamentale reste néanmoins orientée à la hausse. La demande intérieure, bien que restant élevée, est jugée moins favorablement, tandis que la demande extérieure s'est stabilisée. Les perspectives de production sont très positives et laissent prévoir que le rythme d'activité restera élevé au cours des prochains mois, reflétant en partie un effort de rattrapage après les grèves.

- En Belgique, l'expansion est restée rapide et le rythme de croissance de production élevé au cours des derniers mois. Les chefs d'entreprises, bien qu'un peu moins optimistes, émettent des jugements encore favorables sur le niveau de leurs commandes totales et étrangères. Les perspectives d'activité restent positives, même si elles sont en léger repli; la tendance à la hausse des prix semble persister.

- Au Luxembourg, l'activité est restée ferme au cours des derniers mois. Les opinions des chefs d'entreprises sur l'évolution ultérieure de leur production sont optimistes, et l'on peut donc prévoir la poursuite du rythme d'expansion.

- Depuis septembre 1969, les Pays-Bas participent aux enquêtes mensuelles de conjoncture pour quelques secteurs industriels. Cette participation sera progressivement élargie aux autres secteurs. Les premières données ne sont pas encore publiées en raison de leur caractère trop partiel.

SECONDE DIRECTIVE DE COORDINATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS. -

La Commission a transmis au Conseil une deuxième proposition de Directive, fondée sur l'article 54 du Traité de Rome qui fait obligation aux Etats membres de coordonner, dans la mesure nécessaire et pour les rendre équivalentes, les garanties exigées des sociétés en faveur des associés et des tiers. Sa première proposition en la matière, présentée le 13 janvier 1964, a été adoptée le 9 mars 1969. Elle harmonise dans les sociétés de capitaux les règles régissant la publicité et la validité des engagements ainsi que les causes de nullité.

La nouvelle proposition constitue un pas de plus dans l'harmonisation du droit des sociétés entre les Six. Les garanties minimales qu'il était le plus urgent de coordonner sur le plan européen, principalement dans l'intérêt des tiers, étant assurées par la première Directive, la Commission a pu approfondir les choses en organisant de manière plus particulière la protection des actionnaires et des tiers dans la forme de société la plus importante : la société anonyme. Devant la nécessité de sérier les questions, elle a choisi de commencer par rendre équivalentes les garanties que la société anonyme doit respecter pour se constituer, pour maintenir son capital ainsi que pour le modifier. Il s'agit en effet de dispositions protectrices dont l'importance est essentielle aussi bien pour les associés que pour les tiers. Les objectifs des quatre sections principales de cette proposition sont clairs :

- Il est tout d'abord indispensable d'assurer, dans la perspective d'un marché intégré, que tout créancier ressortissant d'un Etat membre autre que celui de la société puisse connaître avec certitude la réalité du gage que lui offre le capital de cette société. A cet effet, il est notamment prévu une harmonisation des renseignements concernant le capital.

- En second lieu, la société étant constituée, il est nécessaire de coordonner les règles qui tendent à maintenir l'intégrité du capital. Ainsi sera préservée la fixité du gage des créanciers. Il convient, dans cette optique, d'empêcher que le capital soit entamé par des distributions indues aux actionnaires, ou rendu plus ou moins fictif à l'aide de certaines opérations.

- La troisième action, qui harmonise les règles de l'augmentation de capital, vise à assurer la réalité du capital antérieur à cette opération, tout en évitant que les actionnaires anciens soient lésés.

- La quatrième vise à garantir, en cas de réduction de capital, l'égalité des actionnaires et la protection des créanciers dont les créances sont nées avant la réduction.

En créant une relative équivalence des situations juridiques dans des matières aussi importantes, la proposition de Directive tend à égaliser la sécurité des actionnaires des sociétés anonymes et des tiers qui traitent avec celles-ci sur toute l'étendue du Marché Commun.

LA SITUATION SOCIALE DANS LA COMMUNAUTE. - Lionello Levi Sandri, vice-président de la Commission, a présenté au Parlement Européen son Rapport sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1969. Rappelant que 1969 a marqué la fin de la période de transition, l'orateur a tracé un tableau d'ensemble des résultats obtenus en matière de politique sociale durant les dix dernières années.

Le produit national brut par tête a augmenté entre 1958 et 1968 de 104,4 % en prix courants dans l'ensemble de la CEE. Le nombre des personnes occupées est passé de 69,5 millions en 1958 à 72,6 millions à la fin 1968, et celui des chômeurs de 2,5 à 1,6 millions. Pour ce qui est des salaires horaires bruts des ouvriers de l'industrie, on a enregistré des augmentations comprises entre 78 % au Luxembourg et 138 % aux Pays-Bas. Les indices généraux des prix à la consommation ont connu des augmentations allant de 21 % au Luxembourg à 46 % en France. Un autre élément significatif est le pourcentage du revenu national affecté aux dépenses de sécurité sociale. En 1958, la fourchette était assez large : de 12,36 % en Italie à 18,5 % en République Fédérale; à fin 1967, cette fourchette s'était considérablement resserrée : de 19,5 % à 22,09 % respectivement.

Pour l'avenir, a souligné le vice-président de la Commission, une action sociale "plus résolue" s'impose. Le Sommet de La Haye a d'ailleurs reconnu le bien fondé de cette exigence. "Il est d'autant plus urgent d'assurer une cohésion renforcée entre le domaine économique et le domaine social que l'on progresse sur la voie de l'intégration, et que la concurrence interne et internationale s'intensifie". Les pro-

fondes modifications des structures de production qui s'annoncent ou sont déjà en cours ont des conséquences importantes sur l'emploi. C'est à la lumière de ces faits qu'il faut interpréter la réforme du Fonds Social Européen, proposée par la Commission et approuvée à La Haye.

Lionello Levi Sandri a enfin annoncé qu'un document est actuellement en préparation à Bruxelles. Il s'agit, dans une perspective de dix ans, de présenter un ensemble d'objectifs sociaux concernant non seulement le monde du travail, mais aussi les conditions de vie de l'individu. A partir de ce document, il devrait être possible d'avoir un large débat permettant ensuite de passer au stade de l'exécution avec le concours et l'appui, non seulement des gouvernements, mais aussi des grandes organisations représentatives des forces économiques et sociales de la Communauté.

LES PROBLEMES MONETAIRES POSES PAR L'ELARGISSEMENT. - La Commission continue à "approvisionner" le Conseil de Ministres en documents de travail destinés à faciliter la préparation d'une "base commune" de négociations avec la Grande-Bretagne et les autres candidats. Son dernier texte est relatif aux problèmes économiques et monétaires, et elle y soutient la thèse suivante :

De très sérieuses difficultés risquent de se présenter durant la négociation (qui pourrait même ne pas aboutir) si celle-ci est circonscrite à "l'acquis communautaire" (le Traité de Rome et les décisions prises par les Six depuis 1958). Pour que les problèmes posés par la balance britannique des paiements puissent être résolus, il convient de se placer dans la perspective de l'Union économique et monétaire. Or il faut s'attendre qu'étant donné les conditions actuelles de l'économie et des finances extérieures de leur pays, les négociateurs britanniques réclament des solutions limitant, en tout état de cause, les charges que devraient supporter à court comme à long terme l'économie et surtout la balance des paiements du Royaume-Uni du fait de l'adhésion. Quelles que soient les formules imaginées, on ne peut échapper à l'alternative suivante, dont les deux branches sont également inacceptables : compromettre la négociation par le souci de préserver à tout prix la totalité de l'acquis communautaire, ou porter atteinte à des éléments fondamentaux de cet acquis en vue de rendre possible l'adhésion du Royaume-Uni.

En revanche, en se plaçant dans la perspective de l'Union économique et monétaire, on ne peut plus retenir comme argument le caractère durable des incidences de l'adhésion sur la balance britannique des paiements. En effet, la réalisation progressive de cette Union permettra au Royaume-Uni de mener, dans le respect des équilibres économiques définis en commun dans la CEE élargie, une politique économique assurant une expansion plus soutenue et plus durable. Une telle évolution rendrait à son tour plus aisé le maintien de l'équilibre de ses finances extérieures. D'ailleurs, ajoute la Commission, au fur et à mesure de la réalisation de l'Union, les problèmes de balance des paiements entre le Royaume-Uni et les autres membres de la Communauté élargie se transformeraient progressivement en un problème de transferts réels de ressources entre les secteurs développés et ceux qui le sont moins.

L'industrie et le secteur tertiaire britanniques, du fait même de la participation à une véritable Union économique, devraient bénéficier de ressources supplémentaires dont une partie serait alors normalement "transférée" à d'autres secteurs à activités moins productives (c'est notamment le cas de l'agriculture). Aussi, convient-il de synchroniser - en établissant un calendrier à échéance 1978-80 - l'élargissement et le renforcement économique et monétaire de la CEE.

FIXATION DU PRIX INDICATIF POUR LE CHARBON A COKE D'IMPORTATION.-

La Commission a retenu pour les charbons à coke d'importation en provenance des pays tiers le prix indicatif de \$ 17 la tonne. Ce prix (cif) représente la limite inférieure en dessous de laquelle les entreprises charbonnières de la Communauté ne peuvent descendre lors de leurs ventes par alignement, à moins qu'elles puissent faire état d'une offre effective à un niveau inférieur.

Devant le Parlement Européen, M. Haferkamp a expliqué ce rôle du prix indicatif en soulignant qu'il n'a aucun rapport avec les prix que les entreprises charbonnières et la sidérurgie négocieront pour leur approvisionnement à l'intérieur de la Communauté, et qui seront des prix de marché à établir en fonction des conditions d'approvisionnement à moyen et à plus long terme. C'est précisément le rôle principal de la décision 1/70 de la Commission prolongeant pour une durée de trois ans, en le modifiant, le régime d'aides en faveur du charbon à coke et du coke de four destinés à la sidérurgie communautaire, que de donner aux intéressés, c'est-à-dire aux producteurs et aux principaux utilisateurs de charbon à coke, la possibilité d'orienter leurs plans et programmes de production et d'approvisionnement, à l'abri de subventions gouvernementales. Attendre de la Commission la fixation des prix d'approvisionnement, voire d'objectifs de production, constituerait une capitulation de la part des entreprises. Celles-ci devront décider elles-mêmes de l'orientation qu'elles entendent donner à leur approvisionnement charbonnier et de la prime de sécurité qu'elles sont prêtes à payer pour le maintien de cet approvisionnement sur une base communautaire.

LA CONJONCTURE CHARBONNIERE. - La tension régnant actuellement dans certains secteurs charbonniers ne modifie en rien la tendance structurelle du marché commun du charbon, constate la Commission dans son bilan charbonnier prévisionnel pour l'année 1970, car le charbon communautaire, en raison de son coût croissant, continuera à perdre des débouchés dans les secteurs concurrentiels. En effet, s'il est vrai que la productivité dans les mines de houille de la Communauté s'est accrue en moyenne de 6 % en 1969, tandis que la part des chantiers entièrement mécanisés est montée à 83 % environ de la production totale, les hausses des salaires et des prix du matériel ont conduit à un relèvement des coûts d'exploitation, comme le montre le tableau ci-dessous :

Rendements par poste au fond et coût salarial horaire moyen direct des ouvriers inscrits : - variations en %

	<u>Rendement fond 1969/1968</u>	<u>Coût salarial horaire 1969/68</u>
Allemagne	+ 3,5 %	+ 9,0 %
Belgique	+ 7,0 %	+ 6,5 %
France	+ 7,0 %	+ 7,0 %

Par rapport à l'énergie importée, la dévaluation du franc français a eu pour effet de compenser l'augmentation des coûts, tandis qu'en Allemagne la réévaluation du D-Mark a accentué les augmentations observées.

Un autre facteur déterminant la situation actuelle sur le marché commun du charbon est celui de la diminution de l'élasticité de l'offre. En effet, en trois ans, du printemps 1967 au printemps 1970, environ 33 millions de tonnes en équivalent houille de stocks à la production ont été liquidées, par suite d'une part de la réduction continue des possibilités d'extraction et, d'autre part, contrairement à la tendance des années précédentes, du maintien au même niveau de la demande intérieure. En 1970, les charbons en stock ne pourront donc contribuer dans la même mesure que durant les trois années précédentes à l'équilibre du bilan, leur volume étant réduit et leur composition qualitative né répondant qu'en partie au désir de la demande. Cet état de fait ne pourra qu'accentuer la rigidité du marché, cette notion étant tout particulièrement valable pour le coke, dont les stocks à la production sont totalement liquidés.

E U R O F L A S H

- P. 16 - AMEUBLEMENT - Pays-Bas: A.G. VAN DER DRIFT prend le contrôle d'INDUSTRIEËL MEUBEL-BEDRIJF I.M.S. USA: Les accords TECNO-MOBILI/CHARLTON.
- P. 16 - ASSURANCES - France: Association franco-allemande dans GERLING FRANCE. Luxembourg: Une filiale de portefeuille pour J. HENRIJEAN & SES FILS.
- P. 17 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: SWIETELSKY BAU développe sa filiale de Munich. Belgique: STUMP BENELUX est à capital suisse; Deux nouvelles affiliées pour ODDENINO'S PROPERTY & INVESTMENT. Pays-Bas: TOCOPRO est filiale de TOWN & COMMERCIAL PROPERTIES.
- P. 17 - BOIS - France: LUTERMA redevient affiliée de VENESTA LTD.
- P. 18 - CHIMIE - Espagne: Constitution définitive de CARBUROS MESSER GRIESHEIM GASES INDUSTRIALES. Grande-Bretagne: Création de RHEIN-CHEMIE RHEINAU (U.K.). Grèce: AGFA GEVAERT s'installe à Athènes. Italie: COURTAULDS développe le potentiel industriel de VERNICI ITALIANA STANDARD.
- P. 18 - COMMERCE - Allemagne: GENERAL SHOPPING développe sa filiale de Düsseldorf et se défait de ses intérêts dans NECKERMANN VERSAND. France: GENERAL SHOPPING accroît sa participation dans UNION IMMOBILIERE DE SUPERMARCHES & CENTRES COMMERCIAUX et la diminue dans STE DES SUPERMARCHES DOC. Italie: GENERAL SHOPPING suit l'augmentation de capital de MAGGAZZINI GAMMA DISTRIBUZIONE ITALIANA. Belgique: SODIEMA-BELGIQUE est à capital français. Italie: MONDIAL ITALIANA élargit sa représentation du réseau CANADA.
- P. 19 - CONSEIL ET ORGANISATION - Belgique: SPENCER STUART & ASSOCIATES s'installe à Bruxelles.
- P. 19 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: ELEKTRA-HANDELS est d'origine suisse; GOBLIN (B.V.C.) LTD prépare la liquidation de sa filiale de Gladbeck/Westf. Belgique: MILLER est à capital néerlandais. Espagne: TOLEDO s'installe à Madrid. France: BALAY INTERNATIONAL est à capital espagnol; ARISTON-FRANCE est affiliée à MERLONI. Italie: S.T.E.T. et ITALIANA TELECOMUNICAZIONI SIEMENS deviennent actionnaires de SIEMENS DATA. Pays-Bas: ZANUSSI s'installe à Alphen. USA: GENERALE DE BELGIQUE se défait de ses intérêts dans OPTIC TECHNOLOGY; Une licence SAT pour WESTINGHOUSE ELECTRIC.
- P. 21 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: Les accords BAYERISCHE BERG, HÜTTEN- & SALZWERKE/KRAUS-MAFFEI; WIN GAS-FEUERZEUGE distribuera OHSAWA MANUFACTURING; BENDIX ferme FRAM FILTER; Les accords BORSIG/JOSEF MARTIN FEUERUNGSBAU; Une licence SHELL INTERNATIONAL RESEARCH pour RHEINSTAHL HENSCHEL et REIFENHÄUSER. Belgique: ROCKWELL s'installe à Bruxelles; STRAMAX BELGIUM est d'origine suisse. Espagne: LINDE prend le contrôle absolu de sa filiale de Barcelone. France: Les accords ALLIS CHALMERS/F.F. SA; Les apports de THOMSON-HOUSTON à GENERALE DE FONDERIE. Grande-Bretagne: EURO SCHIPBUILDERS- & MARINE AGENCIES est à capital néerlandais; Les accords GEBR. CLAAS/ROTARY HOES. Italie: HARRIS-INTERTYPE développe sa filiale de Milan; SUNDS A/B ferme son bureau de Cinisello Balsamo. Luxembourg: TURNER LUX est d'origine allemande.

- P. 24 - CUIR - Belgique: SCOVLIET BELGIE est à capital néerlandais.
- P. 24 - EDITION - Belgique: MUSIC FOR PLEASURE LTD s'installe à Bruxelles. France: MUSIC FOR PLEASURE LTD s'installe à Chatou/Yvelines; Pays-Bas: MUSIC FOR PLEASURE LTD s'installe à Haarlem. Suisse: FACKEL absorbe PROLIBRO.
- P. 25 - ELECTRONIQUE - Allemagne: CYNERBETICS INTERNATIONAL s'installe à Francfort, et BRANSON INSTRUMENTS à Munich. France: Projets d'implantation pour COMPUTER TECHNOLOGY. Italie: Les accords AKAI ELECTRIC/ELETTRONICA LOMBARDA SELO. Pays-Bas: TRANSITRON ELECTRONIC s'installe à Breda.
- P. 26 - EMBALLAGE - Allemagne: Association BISCHOF & KLEIN/SALZDETFURTH dans WERRA-PLASTIC; Association KARL HUBER/G. STAEHLE dans METALLUPLAST.
- P. 26 - ENGINEERING - Allemagne: Création de PLANUNGSGEMEINSCHAFT HORNUNG & INTEGRAL.
- P. 27 - FINANCE - Allemagne: Création de FINANCIAL PROGRAMS DEUTSCHLAND; SIDECHAR réduit sa majorité dans HARPENER; NORDDEUTSCHE KREDITBANK prend 25 % dans BANKVEREIN BREMEN; Changement de contrôle pour MÜNEMANN INDUSTRIE-ANLAGEN; Création de FIRST GUARANTEED MANAGEMENT. Belgique: SOCORIN appartient à BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS. France: Association franco-allemande dans EUROPEENNE D'ETUDES POUR LE FINANCEMENT D'AIRBUS; Les apports de SAINT-GOBAIN, PONT-A-MOUSSON et SAPE à GENERALE DE FACONNAGE & DE PARTICIPATIONS. Italie: Concentration au profit de BANCA POPOLARE DI NOVARA; Japon: CREDIT LYONNAIS ouvre un bureau à Tokyo. Luxembourg: BfG suit l'augmentation du capital de BANQUE DE L'UNION DES COOPERATEURS LUXEMBOURGEOIS; Création d'EUROPROGRAMME SERVICE (LUXEMBOURG) et de FIRST NATIONAL CITY BANK (LUXEMBOURG). Tunisie: MONTE DEI PASCHI DI SIENA devient actionnaire de BANQUE DU SUD. Luxembourg: Association italo-anglo-américaine dans 3 R MANAGEMENT. Union Sudafricaine: CREDIT LYONNAIS prépare l'ouverture d'une succursale à Johannesburg.
- P. 30 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: MONDIA-IMPORT-EXPORT distribuera DORE NOEL; Concentration au profit de GERVAIS DANONE AG; Les accords HOLSTEN BRAUEREI/LÜNEBURGER KRONEN-BRAUEREI; Les accords UNILEVER/REEMTSMA. Belgique: HEUBLEIN INC. s'installe à Bruxelles, comme WEINGUT FERD. PIEROTH; Association belgo-britannique dans FREGAL; ERIC D'APREMONT est à capital français. France: Réalisation de la prise de contrôle de CARMONA par FRANCAISE MARTINI & ROSSI; Association SAINT-RAPHAEL/BARDINET dans INTER-RHUM; Les accords BISCOTTES DE FRANCE/LESPEAU. Japon: Les accords MARTELL & CIE/SUNTORY. Pays-Bas: WESSANEN prend le contrôle de JAN VAN HEESWIJK; DE ELF STEDEN est filiale de "FRICO"; C.M.C. prend le contrôle absolu de MELKCENTRALE VELSEN-ZAANSTREEK.
- P. 32 - METALLURGIE - Belgique: CACERMET s'installe à Anvers. Italie: PRODUITS METALLURGIE DOITTAU développe sa filiale de Milan. USA: Réorganisation définitive des intérêts de PECHINEY. Yougoslavie: Les accords J.A. HENCKELS ZWILLINGSWERK/IMPA.
- P. 33 - PAPIER - Belgique: FAY PAPER PRODUCTS (BENELUX) appartient à BUNZL PULP & PAPER. France: Création d'IGGESUND BRUK. Inde: Projets industriels de HEINRICH HERMANN. Italie: BUTONI prend 50 % dans MEAD IMBALLAGGI.
- P. 34 - PARFUMERIE - Allemagne: MEDILINE confie sa distribution à FISCHER & FISCHER. France: PARFUMS MOLYNEUX passe sous le contrôle de SAPVIN. Yougoslavie: Les accords LINGNER WERKE/NEVA.

- P. 35 - PHARMACIE - Allemagne: E. MERCK prend un intérêt dans HERMAL CHEMIE; KALI-CHEMIE prend le contrôle absolu de DEUTSCHE BARYTINDUSTRIE. Belgique: KALI-CHEMIE prend le contrôle de LABOTERM. France: KALI-CHEMIE devient majoritaire dans LABORATOIRES DE THERAPEUTIQUE MODERNE LATEMA.
- P. 35 - PLASTIQUES - Pays-Bas: ALLIBERT s'installe à Badhoevedorp.
- P. 36 - PUBLICITE - Aubriche: Les accords WERBEAGENTUR DR. HEGEMANN/PUBLICITAS WERBE. Italie: LPE SIGLA passe sous contrôle américain.
- P. 36 - TEXTILES - Allemagne: TRIUMPH prend le contrôle de SAARLÄNDISCHE STRUMPFABRIK INH. STEINBERG. Italie: LEGLER & C° développe son affiliée de Bergame. Japon: Extension des accords ADOLF AHLERS/TEIJIN SHOJI KAISHA. Luxembourg: LODEN FREY INTERNATIONAL est à capital allemand.
- P. 37 - TRANSPORTS - Allemagne: Concentration au profit de LANDESGASVERSORGUNG NIEDERSACHSEN. Belgique: Association belgo-canadienne dans CAST EUROPE. Pays-Bas: Association anglo-allemande dans REWICO-M. & S.; DUMANEX est d'origine belge; DAMMERS & VAN DER HEIDE prend la représentation de NEW ENGLAND EXPRESS LINE.
- P. 38 - VERRE - France: SILENKA prépare l'installation d'une filiale à Rueil-Malmaison.
-

AMEUBLEMENT

(555/16) Un accord conclu entre la maison d'ameublement et fournitures de bureau de Milan TECNO-MOBILI & FORNITURE PER ARREDAMENTO SpA (cf. n° 412 p.28), qu'anime M. Fulgenzio Borsani, et le groupe américain CHARLTON INC. (Leominster/Mass.) assure au second la représentation et la distribution exclusive aux Etats-Unis des fabrications de la première.

Présidé par M. Bud Spound, CHARLTON installera à cet effet une chaîne de magasins d'exposition à l'enseigne TECNO à Chicago (ouverture en mai 1970), puis à Washington, Boston, New York, Philadelphie, etc...

** (555/16) Un rapprochement a été décidé aux Pays-Bas entre les manufactures de meubles de style A.G. VAN DER DRIFT N.V. (Vlaardingen) et INDUSTRIËL MEUBEL-BEDRIJF I.M.S. (Schiedam), celle-ci, qui occupe 25 personnes, passant sous le contrôle de celle-là qui en emploie plus de 100.

ASSURANCES

(555/16) Le groupe d'assurances de Cologne GERLING KONZERN (cf. n° 540 p.14) a présidé à la création à Paris d'une affaire de gestion d'intérêts de compagnies d'assurances et de réassurances, GERLING FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Jean Vadon, et dont les fondateurs sont la firme FIDEUROP SGP SA de Paris (75 %) ainsi que M. Robert Sens (25 %).

Cinquième groupe d'assurances du Marché Commun (cf. n° 504 p.18), GERLING a dernièrement procédé à une série d'opérations de réorganisation interne : 1) GERLING KONZERN FRIEDRICH WILHELM LEBENSVERSICHERUNG AG (Cologne) est passée sous le contrôle absolu de GERLING KONZERN LEBENSVERSICHERUNGS AG (capital porté de DM. 12 à 15 millions); 2) GERLING KONZERN MAGDEBURGER STANDARD VERSICHERUNG AG (Cologne) a été rebaptisée GERLING KONZERN STANDARD VERSICHERUNGS AG; 3) VDPI VERSICHERUNGSPPOOL DER INDUSTRIE GmbH (Cologne) est devenue GERLING WELT SERVICE VERSICHERUNGSDIENST DER INDUSTRIE GVDI GmbH; 4) GERLING WELT INDUSTRIE-VERSICHERUNGSPPOOL AG (anc. GERLING STANDARD TRUST AG) a été transformée en GERLING WELT-VERSICHERUNGSPPOOL AG.

** (555/16) La maison d'assureurs-conseils et courtage en assurances J. HENRIJEAN & SES FILS Sprl de Bruxelles (cf. n° 554 p.16) a créé à Luxembourg une société de portefeuille, HENRIJEAN-INTERNATIONAL SA (capital de F. Lux. 2 millions), présidée par M. Paul Elvinger, dirigée par le Baron P.A. Snoy, et dont ses propres associés partagent le contrôle avec le holding de Genève HOLDIA SA.

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(555/17) Le groupe de promotion immobilière de Londres TOWN & COMMERCIAL PROPERTIES LTD (cf. n° 401 p.21) a installé à Amsterdam une seconde filiale, TOCOPRO N.V. (capital autorisé de Fl. 0,5 million), pour l'exploitation à Eindhoven, en association avec la firme A.J. HINES & C° N.V. (Amsterdam), gérante, d'un centre commercial "Piazza" de 16.000 m2 édifié par les firmes locales BALLAST-NEDAM GROEP N.V. et son affiliée à 75 % GROOTEL'S BOUW MIJ. N.V. (cf. n° 554 p.18).

Le groupe britannique, dont la première filiale à Amsterdam (capital de Fl. 2 millions) a été constituée en 1968 sous son propre nom, a déjà mené plusieurs opérations immobilières importantes sur le Continent, notamment aux Pays-Bas et en France (cf. n° 218 p.18).

** (555/17) Récemment formée à Bruxelles (cf. n° 552 p.19) sous l'égide du groupe immobilier et d'investissements de Londres ODDENINO'S PROPERTY & INVESTMENT C° LTD, la compagnie ODDENINO'S PROPERTY & INVESTMENT C° (BELGIUM) SA a créé, en association avec deux de ses fondatrices directes, ANGLO EUROPEAN PROPERTY C° (HOLDINGS) LTD et ANGLO EUROPEAN PROPERTY C° LTD (Londres), la STE POUR LA PROMOTION DES BIENS IMMOBILIERS ODDENINO SA (Bruxelles) au capital de FB. 1 million, que préside M. Instone Bloomfield. Ce dernier est également président de la société ODDENINO'S HOTELS (BELGIUM) SA (capital de FB. 1 million), constituée simultanément à Bruxelles par les deux mêmes compagnies associées à l'établissement HERIBANK NOMINEES LTD (Londres) pour l'exploitation d'hôtels, restaurants, bars, etc..

Le groupe s'est également donné deux nouvelles filiales à Londres, ODDENINO'S HOTELS LTD et ODDENINO'S INTERNATIONAL HOTELS LTD, chacune au capital de £ 100 et toutes deux présidées par M. I. Bloomfield.

** (555/17) Spécialiste de travaux d'investigation, sondages et injection des sols à grande profondeur, l'entreprise de Zurich STUMP BOHR AG (cf. n° 71 p.14) s'est donnée une filiale à Bruxelles, STUMP BENELUX SA (capital de FB. 5 millions).

La fondatrice, qui dispose de succursales à Carouge, Fribourg, Chur, Sion, Zollikofen/Berne, Giubiasco/Ticino, possède depuis 1960 une filiale sous son nom à Munich.

** (555/17) L'entreprise autrichienne de bâtiment DIPI. ING. SWIETELSKY BAU GmbH (Linz) a porté de DM. 0,02 à 2 millions le capital de sa filiale de Munich SWIETELSKY BAU GmbH afin d'en financer l'expansion.

BOIS

(555/17) Le groupe VENESTA LTD de Londres a repris à la compagnie financière ACAFIN N.V. d'Amsterdam (membre du groupe HAMBROS BANK LTD de Londres, à travers HAMBRO INTERNATIONAL N.V. d'Amsterdam - cf. n° 544 p.29) la participation de 50 % qu'elle lui avait cédée fin 1966 (cf. n° 378 p.21) dans l'entreprise française LUTERMA SA (Le Blanc Mesnil/Seine-St-Denis).

Au capital de F. 10 millions et présidée par M. Donald Graham R. Reid, celle-ci est spécialisée dans ses usines au siège et au Havre/Seine Mme dans le déroulage du bois et les contreplaqués en provenance de ses exploitations de Châlon-sur-Marne/Marne et de Libreville/Gabon. Forte de 1.250 employés, elle a réalisé en 1968 un chiffre d'affaires de F. 80 millions.

CHIMIE

(555/18) Filiale paritaire à Mannheim-Rheinau du groupe de Leverkusen FARBENFABRIKEN BAYER AG (cf. n° 552 p.38) et de la compagnie de Mannheim RHEIN-CHEMIE GmbH (cf. n° 512 p.33), l'entreprise d'additifs pour caoutchoucs et plastiques RHEIN-CHEMIE RHEIN-NAU GmbH (cf. n° 497 p.21) est désormais présente à Londres avec la société RHEIN-CHEMIE RHEIN-NAU (U.K.) LTD (capital de £ 500), nouvellement constituée avec pour directeurs MM. Howard J. Macer et Rudolf Punessen.

Au Royaume-Uni, la fondatrice disposait jusqu'ici d'un bureau de vente à Londres et elle est liée à la firme H.W. WALLACE & C° LTD (Croydon/Surrey) dont elle assure la représentation en République Fédérale.

** (555/18) L'usine d'oxygène, hydrogène et argon que l'entreprise d'équipements de soudure et gaz industriels MESSER GRIESHEIM GmbH de Francfort (cf. n° 545 p.22) projette d'installer à Tarragone/Espagne (cf. n° 532 p.22) sera exploitée par la société CARBUROS MESSER GRIESHEIM GASES INDUSTRIALES SA (et non GASES INDUSTRIALES DE TARRAGONA SA, comme prévu à l'origine), définitivement formée à Barcelone au capital de Ptas 100 millions, en association avec la firme CARBUROS METALICOS SA (Barcelone) ainsi que la société HOECHST IBERICA SA.

Cette dernière est filiale du groupe de Frankfurt-Hoechst FARBWERKE HOECHST AG (cf. n° 553 p.39) qui contrôle également à 66,6 % l'entreprise de Francfort, aux côtés pour le solde de la compagnie MESSER-INDUSTRIE GmbH (Königstein/Taunus).

** (555/18) Les intérêts en Italie du groupe de Londres COURTAULDS LTD (cf. n° 512 p.18) dans le secteur chimique (peintures, laques, vernis, etc...) ont été renforcés au profit de l'affiliée de Milan - à travers la compagnie INTERNATIONAL PAINTS (HOLDINGS) LTD - SpA VERNICI ITALIANE STANDARD-S.V.I. : celle-ci a repris les actifs industriels à Gênes de l'entreprise de peinture BRAVA-BASSO RYLAND AZ. VERNICI AFFINI SpA, qu'anime M. Sergio Basso, et a porté en conséquence son capital à Li. 676,08 millions.

** (555/18) La compagnie germano-belge de photochimie AGFA GEVAERT AG de Leverkusen (cf. n° 552 p.24) a porté à 24 le nombre de ses filiales à l'étranger avec l'installation d'une société de vente à Athènes, AGFA GEVAERT SA.

Dans ce pays, sa représentation était jusqu'ici assurée par la firme VENZLAFF; celle de ses films cinématographiques continuera à l'être par la firme CARRA HEL. CINE RCZICLAIR (Athènes).

COMMERCE

(555/18) L'entreprise de négoce d'articles de quincaillerie et droguerie STE DE DISTRIBUTION & D'EXPLOITATION DES GRANDES MARQUES-SODIEMA SA de Paris a présidé, et participé pour 12,5 %, à la création à Ixelles-Bruxelles de la STE DE DISTRIBUTION & D'EXPLOITATION DES GRANDES MARQUES-SODIEMA-BELGIQUE SA (capital de FB. 0,2 million). Elle y a pour associés M. Morris Porter (Clamart/Hts-de-Seine) et Melle Micheline Saulnier (Fontenay-aux-Roses/Hts-de-Seine) pour 37,5 % chacun ainsi que Mme Michèle Auriac (Viroflay/Yvelines) pour 10 %, tous trois administrateurs de la nouvelle affaire.

** (555/20) Filiale à Bruxelles du groupe américain RELIANCE ELECTRIC & ENGINEERING C^o de Cleveland/Ohio (cf. n^o 518 p.22) depuis l'absorption par celui-ci en décembre 1967 de l'entreprise de machines-outils, escaliers roulants, monte-charges, balances, etc... TOLEDO SCALES CORP. (cf. n^o 251 p.24), la compagnie TOLEDO SA a participé pour 50 % à la création à Madrid de la société TOLEDO ESPANOLA SA (capital de Ptas 1 million), chargée de la commercialisation des fabrications du groupe en Espagne.

Ce dernier a de nombreuses autres filiales chez les Six : RELIANCE ELECTRIC C^o (EUROPE) mbH (Krefeld), RELIANCE ELECTRIC GmbH (Düsseldorf) et TOLEDO WERK GmbH (Cologne); TOLEDO ITALIANA SpA (Milan); RELIANCE ELECTRONIC SA de Montrouge/Hts-de-Seine (anc. SCHINDLER RELIANCE ELECTRONIC (FRANCE) SA) et COLMANT CUVELIER DOGE SA de Lille (40 %). Par ailleurs, il a récemment constitué à Londres la TOLEDO SCALE LTD (capital de £ 5000) en tant que société-soeur de la RELIANCE ELECTRIC (U.K.) LTD (Altrincham/Ches.).

** (555/20) Membre du groupe public de Rome I.R.I.-ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE, la S.T.E.T.-STA FINANZIARIA TELEFONICA PER AZ. de Turin et Rome (cf. n^o 523 p.27) et sa filiale de Milan STA ITALIANA TELECOMUNICAZIONI SIEMENS SpA (cf. n^o 541 p.22) ont négocié la prise d'une importante participation dans la filiale à Milan SIEMENS DATA SpA (cf. n^o 522 p.29) du groupe allemand SIEMENS AG (Berlin et Munich).

SIEMENS DATA a été créée en 1969 pour reprendre les activités commerciales en matière de calculateurs électroniques (avec succursales à Turin et à Rome) de la filiale SIEMENS ELETTRA SpA qui, dès 1964, mettait sur le marché un ordinateur de la 3e génération "4004".

** (555/20) Le groupe italien d'appareillages électroménagers INDUSTRIE A. ZANUSSI SpA de Pordenone (cf. n^o 554 p.21) a installé une filiale de vente et maintenance aux Pays-Bas, N.V. VERKOOPMIJ. ZANUSSI (Alphen) au capital autorisé de Fl. 1 million. Dirigée par MM. J.E. Trapman et H.J. Ferwerda, celle-ci est directement contrôlée par la filiale de portefeuille de Luxembourg SOFININT SA (cf. n^o 516 p.22).

** (555/20) Animée par MM. Cornelis et Klaas Molenaar, l'entreprise néerlandaise d'appareillages radio-électriques et de télévision MOLENAAR'S HANDELSONDERNEMING N.V. (Zaandam) a constitué une filiale commerciale en Belgique, MILLER N.V. (Willebroek) au capital de FB. 0,5 million, que dirige M. C.G. Bakker, et dont elle partage le contrôle avec son affiliée WASTORA N.V. (Zaandam).

** (555/20) L'entreprise espagnole d'équipements électroménagers (chauffe-eau à gaz, cuisinières à gaz et électriques, plaques de cuisson, fours, machines à laver le linge, etc...) BALAY SA (Saragosse), qu'anime M. José Luis Vicente Laguna, a pris pied en France avec l'installation à Paris d'une filiale commerciale compétente pour l'ensemble du Marché Commun et la Grande-Bretagne, BALAY INTERNATIONAL SA (direction administrative à Montluçon/Allier) au capital de F. 100.000, présidée par M. Mario Martinengo.

** (555/20) Notamment administrateur à Zurich des entreprises de matériaux d'emballages MULTIPACK AG et de matériaux de construction ainsi que produits chimiques pour le bâtiment SACOMET AG, M. August Keller est gérant à Francfort de la nouvelle ELEKTRA-HANDELS GmbH (capital de DM. 200.000), dont la vocation est la fabrication et le négoce d'articles électriques et métallurgiques.

** (555/21) Le groupe italien d'appareils électroménagers et sanitaires MERLONI SpA de Faviano/Ancone (cf. n° 530 p.23) sera désormais représenté en France par une affiliée commerciale au Kremlin-Bicêtre/Val-de-Marne, ARISTON-FRANCE Sarl (capital de F. 50.000), dont le gérant est M. P. Baudry, associé pour 20 %. Avec pour associé majoritaire M. J.H. Affinare, la nouvelle affaire est affiliée (10 %) au holding de la fondatrice en Suisse, TRAYLFIN AG (Chiasso).

** (555/21) Filiale à 50,13 % de la SAGEM-STE D'APPLICATIONS GENERALES D'ELECTRICITE & DE MECANIQUE SA (Paris) - elle-même filiale à 51,63 % de la CIE DE SIGNAUX & D'ENTREPRISES ELECTRIQUES SA (cf. n° 402 p.22 et 533 p.25) - la SAT-SA DE TELECOMMUNICATIONS de Paris (cf. n° 462 p.27) a accordé au groupe de New York WESTINGHOUSE ELECTRIC C° (cf. n° 544 p.23) une licence d'installation d'extrémités de lignes multiplex à courant porteur permettant la transmission simultanée de plusieurs conversations téléphoniques par le même câble.

** (555/21) Il entre dans les intentions du groupe britannique d'appareils électrodomestiques GOBLIN (B.V.C.) LTD (Leatherhead/Surrey) de se défaire de sa filiale en République Fédérale BVC STAUBTECHNIK GmbH (Gladbeck/Westf.), et de confier ensuite sa représentation à une entreprise locale.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(555/21) Spécialiste de fournitures générales industrielles ainsi que pour la construction et réparation navales, l'entreprise d'Amsterdam TECHNISCHE HANDELMIJ. VLEIEGER N.V. a pris pied en Grande-Bretagne en y créant une filiale commerciale, EURO SCHIPBUILDERS- & MARINE AGENCIES LTD (capital de £ 100), dirigée par MM. J. Moret et Jan Vlieger, ses propres animateurs.

Possédant une succursale à Rotterdam, VLEIEGER assure la représentation aux Pays-Bas de nombreuses firmes étrangères, notamment A/B HAGGLUND & SÖNER (Örnsköldsvik/Suède), DE ROCKER (Gentbrugge/Belgique), ROHR & STAHLBAU GmbH (Dinslaken), WALTHER & CIE (Köln), LIQUID GAS ANLAGEN UNION GmbH (Köln), OMNIA PLASTICA (Borsano), ERMINIO CICERI (Erba), UNDERWATERMARINE EQUIPMENT LTD (Woking/Surrey), SELF ENERGISING DISC BRAKES LTD (Slough/Bucks.), etc...

** (555/21) Le groupe ALLIS CHALMERS MFG. C° de Milwaukee/Wis. (cf. n° 542 p.25) a conclu avec la filiale à Paris F.F. SA (cf. n° 543 p.18) du groupe automobile de Turin FIAT SpA (cf. n° 554 p.19) un accord assurant à celle-ci la représentation et la distribution d'engins de travaux publics produits en France - ou en Italie et au Royaume Uni - par sa Division CONSTRUCTION MACHINERY.

Le groupe américain a une filiale à Paris, ALLIS CHALMERS FRANCE SA (anc. ETS DE CONSTRUCTIONS MECANIQUES DE VENDEUVRE SA) avec usines à Vendevre/Aube et Dieppe/Seine Mar. (cf. n° 436 p.25), qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 20 millions (contre F. 70 millions pour le Département "Engins et chargeurs" de F.F. SA). En Italie, il a une filiale industrielle à Cusano Milanino (cf. n° 504 p.24) et sa distribution y est assurée en matière d'engins de travaux publics par le groupe LORO & PARISINI SpA de Milan (cf. n° 542 p.25).

** (555/22) Propriété du Land de Bavière, l'entreprise mécanique, salinière et charbonnière allemande BHS-BAYERISCHE BERG-, HÜTTEN- & SALZWERKE AG (Munich) a confié à la compagnie mécanique de Munich KRAUS-MAFFEI AG (cf. n° 494 p.24), membre du groupe FRIEDRICH FLICK à travers la compagnie BUDERUS'SCHE EISENWERKE (Wetzlar), la vente à l'étranger (sauf Etats-Unis, Grande-Bretagne, Union Sud-Africaine et Asie orientale) des filtres et équipements pour industrie chimique produits dans son usine de Sonthofen.

BHS (capital de DM. 43 millions), qui réalise avec plus de 3.000 salariés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 130 millions, projette d'arrêter d'ici 1972 l'exploitation de ses charbonnages de Peissenberg, comme elle l'a déjà fait pour ceux de Peiting; sa principale participation est celle de 50 % qu'elle détient dans la cimenterie KALK- & ZEMENTWERK MARIENSTEIN GmbH (Munich).

KRAUSS-MAFFEI est intéressée pour 40 % depuis l'été 1969 dans la firme de fabrication et vente d'équipements de soudure électronique STEIGERWALD KRAUSS-MAFFEI GmbH (Munich), fondée en association pour le solde avec l'entreprise STEIGERWALD STRAHLTECHNIK GmbH (Munich) qui lui a fait apport de son Département spécialisé. Au capital dernièrement élevé de DM: 0,85 à 1,1 million, cette dernière réalise avec 200 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 10 millions.

** (555/22) Aux termes d'un accord conclu entre l'entreprise allemande de machinisme agricole GEBR. CLAAS MASCHINENFABRIK GmbH de Harsewinkel/Westf. (cf. n° 530 p.25) et le groupe britannique ROTARY HOES LTD de West Horndon/Essex (cf. n° 241 p.26), la première a accordé au second la distribution de ses matériels au Royaume-Uni à compter de septembre 1971. Jusqu'à cette date, ces matériels continueront à être vendus par la firme J. MANN & SONS LTD (Saxham/Suff.), que ROTARY se propose d'acquérir en même temps qu'il s'assurera un intérêt de 50 % dans son affiliée J. MANN & SONS (YORK) LTD (Willerfoss/Yorks.).

CLAAS possède une filiale à Madrid, CLAAS IBERICA. En France, elle contrôle la firme commerciale CEDMA-CLAAS SA (Gentilly/Val-de-Marne) et l'entreprise industrielle CLAAS Sarl (St-Rémy-Woippy/Moselle). Aux Etats-Unis, elle est liée par un accord de coopération avec le groupe FORD MOTOR C° de Dearborn/Mich. (cf. n° 545 p.17), qui distribue ses moissonneuses-batteuses sous la marque "Ford", etc... De son côté, ROTARY dispose sur le Continent de filiales HOWARD ROTAVATOR en France, République Fédérale, Italie et Espagne.

** (555/22) Le groupe d'engineering mécanique pour chauffage central STRAMAX AG de Zurich (cf. n° 142 p.17) a créé à Schoten-Anvers la société STRAMAX BELGIUM N.V. (capital de FB. 1 million), que préside M. Alphonse Lenders et où elle a pour associées majoritaires plusieurs de ses licenciées en Belgique, notamment ISO N.V. (Schoten), ISOGETRA N.V. (Schaerbeek), REVISMA N.V. (Schoten) et EXPLOITATION D'INSTALLATIONS THERMIQUES-E.I.T. SA (Molenbeek-St-Jean).

Dans ce pays, le groupe a concédé des brevets pour chauffage central "Difcalor" par lamelles à plusieurs autres entreprises qui se sont groupées en 1962 dans une société coopérative, CENTRALE STRAMAX BELGE (Schaerbeek). A Paris, ses intérêts sont notamment portés par la firme STRAMAX FRANCE SA, qui compte parmi ses actionnaires les compagnies HEURTEY SA (cf. n° 543 p.26), LAURENT BOUILLET SA (cf. n° 552 p.35), etc...

** (555/22) Filiale absolue en République Fédérale du groupe de Boston/Mass. USM CORP. (cf. n° 524 p.19) - directement pour 78,32 % et pour le solde à travers sa filiale TURNER TANNING MACHINERY C° (Peabody/Mass.) - l'entreprise de machines pour industrie du cuir et tannerie MASCHINENFABRIK TURNER AG d'Oberursel/Taunus (capital de DM. 3 millions) s'est donnée une filiale à Luxembourg, TURNER LUX Sarl (capital de F. Lux. 100.000), que gère M. Gunther Weber.

** (555/23) Les liens unissant notamment dans le secteur des équipements de cuisines pour collectivités la STE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. n° 554 p.18) et la STE GENERALE DE FONDERIE SA (Paris) vont être renforcés avec l'apport par la première à la seconde d'une partie de son usine de Jarville/Meurthe & Moselle. Estimés à F. 2,5 millions, ces actifs seront rémunérés par une élévation à F. 53,45 millions du capital de GENERALE DE FONDERIE, où THOMSON-HOUSTON aura une participation de 4,2 %.

En juin 1969 (cf. n° 561 p.31), les deux partenaires s'étaient assurés chacun une participation importante dans une filiale de l'autre : BECUWE SA d'Aubervilliers/Seine-St-Denis (GENERALE DE FONDERIE) et CIE THOMSELLE SA, devenue depuis BECUWE-THOMSELLE SA de Paris.

** (555/23) Après avoir acquis à New York, en 1968, la compagnie de filtres industriels et purificateurs d'air FRAM CORP. (cf. n° 393 p.25), le groupe de Detroit/Mich. BENDIX CORP. (cf. n° 548 p.26) a mis en liquidation la filiale à 78 % de celle-ci en République Fédérale, FRAM FILTER GmbH de Beienheim (capital de DM. 4,75 millions), et a nommé M. Jürgen Gliss (Francfort) pour en être liquidateur.

Dans cette affaire, la compagnie de New York était associée aux firmes française ETS. A. GUIOT SA (Aubervilliers/Seine-St-Denis) et italienne FAUSTO CARELLO & CIE SpA (Turin) pour 12,6 % et 4,2 % respectivement.

** (555/23) Le groupe américain de machines pour arts graphiques HARRIS-INTERTYPE CORP. de Cleveland (cf. n° 551 p.22) a décidé d'investir au profit de sa filiale de Milan et Bollate OMCSA-OFFICINE MECCANICHE CIGARDI SpA (cf. n° 549 p.26) quelque \$ 35 millions dans l'édification à Borgomanero (cf. n° 326 p.23) d'une nouvelle usine de machines "offset" destinées à être vendues dans le Marché Commun sous la marque "Aurelia".

Les récentes initiatives de ce groupe en Europe ont été la prise du contrôle absolu en France de sa filiale MARINONI SA (cf. n° 469 p.24), et au Royaume-Uni d'une participation de 50 % dans la firme de Londres PURDY & McINTOSH LTD, transformée en HARRIS, PURDY & McINTOSH.

** (555/23) Filiale à Stockholm du groupe papetier SVENSKA CELLULOSA A/B (Sundsvall), la firme de machines à bois, cellulose et plastiques SUNDS A/B (cf. n° 411 p.23) a allégé ses intérêts en Italie en fermant son bureau de représentation de Ciniello Balsamo, installé en avril 1967 et dirigé par M. Gustav Ivar Lindstein.

SUNDS, qui possède plusieurs filiales commerciales à l'étranger, a récemment pris pied en Autriche avec la création de SUNDS GmbH (Baden) au capital de Sch. 200.000, que dirige M. J.E. Bladh.

** (555/23) Membre du groupe mécanique de Berlin DEUTSCHE INDUSTRIEANLAGEN GmbH (cf. n° 549 p.27), la compagnie BORSIG GmbH de Berlin (cf. n° 544 p.33) a conclu à Munich un accord de coopération en matière de conception, construction et vente d'installations d'incinération d'ordures avec la compagnie JOSEF MARTIN FEUERUNGSBAU GmbH (cf. n° 467 p.26).

Spécialiste d'engineering et études d'équipements d'incinération, cette dernière a notamment une licenciée en Grande-Bretagne, HEAD, WRIGHTSON & CO LTD (Thornaby-on-Tees/Yorks.), et une autre aux Pays-Bas, WILTON-FIJENCOORD-BRONSWERK N.V. (Schiedam).

** (555/23) Nouvellement formée à Düsseldorf au capital de DM. 20.000, et avec pour gérants MM. Bruno Kistler et Horst Kehmeyer, la firme WIN GAS-FEUERZEUGE GmbH l'a été pour la distribution en République Fédérale des briquets au butane "Win" de la compagnie japonaise OHSAWA MANUFACTURING CO LTD (Tokyo).

** (555/24) Le groupe allemand de génie chimique, techniques frigorifiques et de soudage, gaz industriels, matériels de manutention, etc... LINDE AG de Wiesbaden (cf. n° 553 p.27) a acquis de son associée espagnole à parité EMPRESA SUMINISTROS ELECTRICAS SA son intérêt dans la compagnie de Barcelone LINDE IBERICA INDUSTRIA DEL FRIO SA (capital de Ptas 45 millions), dont il détient ainsi désormais le contrôle absolu.

** (555/24) Connu aux Etats-Unis pour ses compteurs à gaz, robinetterie, régulateurs, filtres, conduites, etc..., le groupe ROCKWELL MFG. C° de Pittsburgh/Pa. (cf. n° 529 p.28) a installé à Bruxelles une filiale de vente et assistance technique, ROCKWELL BENELUX SA (capital de FB. 0,5 million), présidée par M. Richard E. Miller et dirigée par M. Gerardus F. Fischer.

La fondatrice était présente de longue date à Bruxelles avec AUDCO ROCKWELL DIKKERS SA, directement contrôlée par la filiale néerlandaise G. DIKKERS & C° N.V. de Hengelo (cf. n° 514 p.29).

** (555/24) Société de recherche du groupe pétrolier anglo-néerlandais ROYAL DUTCH SHELL de Rotterdam (cf. n° 511 p.18), la compagnie SHELL INTERNATIONALE RESEARCH MIJ. N.V. a accordé une licence de machines pour la production de fils en polypropylène aux entreprises allemandes REIFENHAUSER KG MASCHINENFABRIK de Troisdorf (cf. n° 482 p.24) et RHEINSTAHL HENSCHEL AG de Kassel (groupe RHEINISCHE STAHLWERKE d'Essen - cf. n° 551 p.23), et britannique W.R. STEWART & SONS LTD (Dumdee/Ecosse).

CUIR

(555/24) L'entreprise néerlandaise de chaussures en caoutchouc, cuir et bois JAC. VAN VLIET'S NEDERLANDSE SHOENENUNIE N.V. de Gouda (anc. VAN VLIET'S GROOTHANDEL N.V. de Noordrecht) a installé à Bruxelles, sous la direction de M. L.J. Van de Roeh, une filiale de vente, SCOVLIET BELGIE N.V. (capital de FS. 250.000), dont elle partage le contrôle avec sa filiale de Düsseldorf SCOVLIET-SCHUH- & LEDERWAREN VERTRIEBS GmbH.

EDITION

(555/24) Filiale paritaire des groupes d'édition I.P.C.-INTERNATIONAL PUBLISHING CORP. LTD de Londres - à travers THE HAMLYN PUBLISHING GROUP LTD (cf. nos 535 p.25 et 551 p.24) - et d'éditions musicales E.M.I.-ELECTRIC & MUSICAL INDUSTRIES LTD de Hayes/Mdx. (cf. n° 549 p.29), l'entreprise de fabrication de disques longue durée MUSIC FOR PLEASURE LTD (Londres) - qui dispose depuis 1969 d'une filiale en Australie, MUSIC FOR PLEASURE AUSTRALIA LTD - a pris pied dans le Marché Commun en ouvrant simultanément trois filiales, l'une en France, la seconde en Belgique et la troisième aux Pays-Bas.

La première, MUSIC FOR PLEASURE FRANCE SA (Chatou/Yvelines) au capital de F. 2 millions, est présidée par M. Maget et dirigée par M. Monteux; ses fabrications seront assurées par l'usine locale d'E.M.I.. Les deux autres, MUSIC FOR PLEASURE-BELGIUM SA de Bruxelles (capital de FB. 6 millions) et MUSIC FOR PLEASURE-NEDERLAND N.V. de Haarlem (Fl. 900.000), sont toutes deux présidées par M. Hamlyn et respectivement dirigées par MM. Koppym et Siebelder; leurs fabrications seront assurées par l'usine d'E.M.I. à Haarlem.

** (555/25) Société-sœur en Suisse de la maison d'édition familiale de Stuttgart FACKELVERLAG FACKELVERSAND G. BOWITZ KG (dont l'associé personnellement responsable est M. Dieter Bowitz), la firme FACKEL AG (Olten/Soleure) a absorbé la société PROLIBRO AG de Zug (capital de FS. 60.000), que présidait M. Dieter Bowitz, et a doublé son capital à FS. 120.000.

La maison allemande (capital de DM. 2,5 millions), qui emploie 200 personnes, dispose de succursales à Hambourg, Düsseldorf et Salzbourg/Autriche ainsi que d'une filiale à Stuttgart, FACKEL BUCHKLUB VERLAGS- & VERTRIEBS GmbH.

ELECTRONIQUE

(555/25) La compagnie de software CYNERBETICS INTERNATIONAL CORP. de New York (cf. n° 514 p.26) s'est dotée d'une filiale à Francfort, CYBERNETICS INTERNATIONAL GmbH (capital de DM. 20.000), que gère M. Kenneth W. Kert (Londres).

En Europe, la fondatrice avait déjà une filiale en Grande-Bretagne, CYBERNETICS INTERNATIONAL (U.K.) LTD (Londres), et une autre en Suède.

** (555/25) Spécialiste aux Etats-Unis de semi-conducteurs, diodes et composants électroniques, le groupe TRANSITRON ELECTRONIC CORP. de Wakefield/Mass. (cf. n° 297 p.27) a complété son réseau commercial chez les Six en constituant aux Pays-Bas - à travers sa filiale suisse TRANSITRON AG de Zug (cf. n° 187 p.22) - la société TRANSITRON ELECTRONIC N.V. (Breda) au capital de Fl. 100.000, dotée à Bruxelles d'une succursale dirigée par M. Raymond N. Greday.

Le groupe américain, qui était déjà représenté dans le pays par les firmes AUDI TRADE N.V. (Amsterdam) et N.V. HANDELMIJ. MALCHUS (Rotterdam), possède une filiale industrielle en France (St-Marcel/Eure) et des sociétés de vente sous son nom à Milan et Munich.

** (555/25) La représentation en République Fédérale des appareillages électroniques à ultrasons (à usage médical notamment) de la compagnie américaine BRANSON INSTRUMENTS C° de Stanford/Conn. (cf. n° 520 p.28) est désormais également du ressort de la société BRANSON INSTRUMENTS GmbH, nouvellement constituée à Munich au capital de DM. 120.000 et avec pour gérant M. Rolf Siegle.

Membre du groupe pharmaceutique SMITH KLINE & FRENCH LABORATORIES INC. (Philadelphie/Pa.), la fondatrice disposait déjà dans le pays d'une succursale à Offenbach, à l'enseigne BRANSON SCHALLKRAFT (à travers la filiale BRANSON SONIC POWER SA de Carouge/Genève). Elle est également présente avec des filiales à Paris et Amsterdam.

** (555/25) Présente depuis 1963 chez les Six avec une filiale commerciale à Francfort, AKAI INTERNATIONAL GmbH (cf. n° 198 p.18), la firme japonaise de matériels d'enregistrement sonore professionnels et semi-professionnels AKAI ELECTRIC C° (Tokyo) a conclu un accord de représentation exclusive en Italie avec la STA ELETTRONICA LOMBARDA SELO SpA (Milan).

Spécialiste de matériels radio-électroniques de laboratoires ou scientifiques, celle-ci est notamment l'agent dans le pays des compagnies américaines E.A.I.-ELECTRONIC ASSOCIATES INC. (Jersey City) et TROXLER ELECTRONIC LABORATORIES INC. (Raleigh/N.J.) ainsi que des sociétés britanniques GENERAL RADIOLOGICAL LTD (Welwy Garden City/Hers.) et XX TH CENTURY ELECTRONICS LTD (Croydon/Surrey).

** (555/26) L'entreprise américaine d'ordinateurs (marque "Modular One") COMPUTER TECHNOLOGY INC. (Skokie/Ill.) a décidé de se donner une filiale commerciale et de maintenance à Paris.

Contrôlée à 71 % jusqu'en décembre 1969 par le groupe LING-TEMCO-VOUGHT INC. de Dallas/Texas (cf. n° 526 p.37) - à travers sa filiale L.T.V. AEROSPACE CORP. (cf. n° 522 p.23), qui y a ramené à cette date sa participation à 36 % - la fondatrice est aujourd'hui également affiliée pour 35 % au groupe UNIVERSITY COMPUTING C° de Dallas (cf. n° 552 p.28).

EMBALLAGE

(555/26) L'entreprise allemande d'emballages en papier et plastique BISCHOF & KLEIN VERPACKUNGSWERKE (Lengerich/Westf.) s'est associée à la compagnie de potasses et sels gemmes SALZDETFURTH AG de Hanovre (cf. n° 548 p.32) pour l'exploitation à Hattorf/Werra d'une usine d'emballages et feuilles en polyéthylène à travers une filiale commune, WERRA-PLASTIC GmbH (Röhringshorf/Werra) au capital de DM. 1,5 million.

SALZDETFURTH est affiliée pour un peu plus de 25 % au groupe B.A.S.F.-BADISCHE ANILIN- & SODA-FABRIK AG de Ludwigshafen (cf. n° 553 p.39) à travers la compagnie WINTERSHALL AG (Celle et Kassel) - laquelle s'est dernièrement assurée un intérêt de 50 % dans le capital (doublé à DM. 5 millions) de l'entreprise d'approvisionnement pour compagnies énergétiques communales WIRTSCHAFTLICHE VEREINIGUNG DEUTSCHER VERSORGUNGSUNTERNEHMEN AG (Francfort). Quant à BISCHOF & KLEIN, propriété de la famille Klein, elle emploie 1.700 personnes dans ses usines au siège, Konzell-Streifenau et Tecklenburg/Westf.; elle possède une filiale d'impression, KLEINS DRUCK- & VERLAGSANSTALT GmbH (Lengerich).

** (555/26) Un accord de coopération conclu entre les entreprises allemandes d'emballages métalliques KARL HUBER VERPACKUNGSWERKE (Öhringen), qui occupe un millier de personnes, et G. STAEHLE KG (Stuttgart-Bad Cannstadt), qui occupe 650 personnes dans ses usines au siège, Neu-Ulm et Schifferstadt/Pfalz, s'est matérialisé par la création en commun de la société METALLUPLAST GmbH (Öhringen). Directement contrôlée par MM. Otto Meister et Manfred Staehle, respectivement animateurs des deux fondatrices, celle-ci coordonnera notamment leurs politiques commerciales.

ENGINEERING

(555/26) Afin d'améliorer leur position en matière de conception et construction d'installations pour l'industrie alimentaire, les firmes d'engineering allemandes INTEGRAL ARCHITEKTEN & INGENIEURE GmbH (Mettman) et PLANUNGSBÜRO HELLMUTH HORNING (Cologne) ont fondé une filiale commune, PLANUNGSGEMEINSCHAFT HORNING & INTEGRAL (Cologne).

La première est coiffée par la société de Bâle TRANS-INTEGRAL AG, que préside M. Hanspeter Flüge - par ailleurs gérant de la firme TRANS-INTEGRAL-HOLDING GmbH (qui compte parmi ses associés la compagnie SUPRABAL AG de Bâle) - et a pour principal animateur M. Uwe Kastl; elle dispose de sociétés-soeurs à Mettmann, INTEGRAL INGENIEUR GmbH, et Essen, INTEGRAL INGENIEURGESELLSCHAFT FÜR BAUWESEN mbH, et est associée à l'entreprise AUG. KLÖNNE (Dortmund), propriété de la compagnie THYSSEN RÖHRENWERKE AG (cf. n° 374 p.17), au sein de la société COMPLAN-GES. FÜR TRANSPORT- & LAGERWESEN. A l'étranger, elle a deux associées principales, INTEGRAL-STE D'ENGINEERING BELGE SA d'Anvers (sous le contrôle direct de TRANS-INTEGRAL - cf. n° 507 p.20) et INTEGRAL ESPANOLA SA (Barcelone).

FINANCE

(555/27) La compagnie américaine FINANCIAL PROGRAMS INC. (Denver/Col.) dispose désormais à Francfort d'une affaire de conseil en investissements et vente de certificats de Fonds de placement, FINANCIAL PROGRAMS DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 20.000), que gère M. Axel Kolbe et dont le conseil de surveillance est composé de MM. Thomas J. Herbert et Esko L. Eskola, ses propres président et vice-président, aux côtés de M. Georg Mattli (Davos/Suisse).

** (555/27) Dans la perspective de la fusion des groupes français CIE DE PONT-A-MOUSSON SA de Nancy (cf. n° 551 p.18) et CIE DE SAINT-GOBAIN SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 553 p.21), la SOFA-STE GENERALE DE FACONNAGE & DE PARTICIPATIONS SA de Neuilly s/Seine (cf. n° 551 p.28) a reçu : 1) de SAINT-GOBAIN une participation de 42 % dans la CIE DES PRODUITS CHIMIQUES & RAFFINERIES DE BERRE SA; 2) de PONT-A-MOUSSON des participations de 54,04 % dans la STE ROCLAIN SA (cf. n° 483 p.18) et de 16,7 % dans la S.P.A.F.I.-STE LORRAINE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA (cf. n° 481 p.29); 3) de la SAFE-SA DE PARTICIPATIONS & D'ETUDES SA, filiale à 61,40 % de PONT-A-MOUSSON (cf. n° 483 p.32), des participations de 22,4 % dans l'U.B.I.-UNION BANCAIRE & INDUSTRIELLE SA (cf. n° 542 p.31) et de 33,1 % dans la S.P.A.F.I. ainsi qu'une participation minime dans le CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA (cf. n° 548 p.33). Désormais présidée par M. Hubert Bonnel, elle a en conséquence porté son capital à F. 400,3 millions, partagé entre SAINT-GOBAIN, PONT-A-MOUSSON et SAFE à raison de 50 %, 11,1 % et 38,9 % respectivement.

SOFA fera ultérieurement apport de ce portefeuille à la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA, qui l'apportera à son tour au groupe SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON (lorsque la fusion sera effective) contre une participation d'environ 15 %.

** (555/27) Le groupe d'assurances de Milan RIUNIONE ADRIATICA DI SICURTA-R.A.S. SpA (cf. n° 536 p.32) va être associé aux groupes américain ROCKEFELLER (cf. n° 537 p.22) et britannique N.M. ROTHSCHILD & SONS LTD (cf. n° 548 p.28) dans la création du Fonds de placement (open end) "3 R", dont le portefeuille sera composé pour moitié de valeurs italiennes, et dont la gestion sera assurée par une filiale commune à Luxembourg, 3 R MANAGEMENT SA.

Présidée par M. Evelyn de Rothschild, celle-ci sera contrôlée pour moitié par le partenaire italien - à charge pour lui de rétrocéder 50 % de cette participation au groupe affilié de Milan LA CENTRALE FINANZIARIA GENERALE SpA (cf. n° 554 p.21) - et par le holding IRIS, créé en compte à demi entre N.M. ROTHSCHILD & SONS et I.B.E.C.-INTERNATIONAL BASIC ECONOMY CORP. (compagnie de portefeuille du groupe ROCKEFELLER - cf. n° 532 p.29).

** (555/27) Le groupe CREDIT LYONNAIS de Paris et Lyon (cf. n° 552 p.31) a engagé avec la BANQUE FRANCAISE DU COMMERCE EXTERIEUR (Paris), la B.N.P.-BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 553 p.32) et la DRESNER BANK AG de Francfort (cf. n° 549 p.34) des négociations devant déboucher sur la création à Paris d'une affaire du nom de STE EUROPEENNE D'ETUDES POUR LE FINANCEMENT D'AIRBUS SA. Sur une base paritaire franco-allemande, celle-ci aura pour objet la recherche de formules de financement national ou international pour la vente de l'avion court-courrier Airbus A 300 B.

Cet appareil sera construit par la STE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE SA de Paris (cf. n° 553 p.23), le HAWKER SIDDELEY GROUP LTD de Londres et la DEUTSCHE AIRBUS GmbH de Munich. Cette dernière (cf. n° 530 p.21) est filiale commune des groupes aéronautiques MESSERSHMITT-BÜLKOW-BLOHM GmbH d'Ottobrunn (cf. n° 551 p.20), DORNIER GmbH de Friedrichshafen (cf. n° 540 p.31) et VEREINIGTE FLUGTECHNISCHE WERKE FOKKER GmbH de Brême (cf. n° 539 p.24), et M. Josef Strauss vient d'en accepter la présidence.

** (555/28) La STE SIDERURGIQUE DE PARTICIPATIONS & D'APPROVISIONNEMENT EN CHARBONS-SIDECHAR SA (Paris) a réduit à 51 % environ sa majorité dans la compagnie de portefeuille de Dortmund HARPENER AG (capital de DM. 127,6 millions) par la vente en bourse de titres représentant une participation d'environ 24 %. Ancienne HARPENER BERGBAU AG, cette compagnie a adopté son actuelle raison sociale à la suite de la cession récente de ses activités minières (environ 4,9 millions de t./an de houille) au groupe charbonnier d'Essen RUHRKOHLE AG (cf. n° 550 p.38), dont elle est devenue actionnaire pour 4,95 %.

SIDECHAR compte parmi ses actionnaires les compagnies WENDEL-SIDELOR SA de Hayange/Moselle (37 %), STE DES HAUTS FOURNEAUX DE LA CHIERS SA de Longwy-Bas/M. & M. (12 %), STE DES ACIERIES & TREFILERIES DE NEUVES-MAISONS CHATILLON SA de Neuves-Maisons/M. & M. (12 %), STE METALLURGIQUE DE NORMANDIE SA de Paris (10 %), USINOR SA de Paris (17 %) ainsi que COCKERILL-OUGREE-PROVIDENCE SA de Seraing (12 %).

** (555/28) Animateur du groupe de négoce de cafés et thés JOH. JACOBS & C°, KAFFEEGROSSRÖSTEREI & TEEIMPORT de Brême (cf. n° 535 p.31), qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de près de DM. 700 millions, M. Walther J. Jacobs a rétrocédé son intérêt d'un peu plus de 25 % dans la banque de Brême BANKVEREIN BREMEN AG (capital de DM. 2 millions) à la NORDDEUTSCHE KREDITBANK AG de Brême (cf. n° 545 p.47), qui y avait été intéressée naguère à travers son affiliée (pour 30,8 %) IBERO-AMERIKA BANK AG de Brême (cf. n° 494 p.29) avant que celle-ci ne se défasse de sa participation au profit de M. J. Jacobs.

NORDDEUTSCHE KREDITBANK est intéressée à l'étranger dans la DEVELOPMENT BANK OF SINGAPORE LTD (Singapour) et - à travers IBERO-AMERIKA BANK, qui compte également parmi ses actionnaires la FRANKFURTER BANK avec 30,8 %, ainsi que JOH. BERENBERG, GOSSLER & C° (Hambourg), HANDELS- & GEWERBEBANK HEILBRONN AG (Heilbronn), GEBR. RÖCHLING BANK (Sarrebuck) et WESTFALENBANK AG (Bochum) - dans la BANCO ALEMAN-PANAMENO SA de Panama (100 %) ainsi que dans la CORPORACION FINANCIERA COLOMBIANA de Bogota (0,15 %).

** (555/28) Le financier allemand Rudolf Münemann (cf. n° 494 p.35) s'est défait de son affaire de leasing immobilier MÜNEMANN INDUSTRIE-ANLAGEN GmbH de Munich (capital de DM. 1 million), qui a récemment connu certaines difficultés, au profit de la DEUTSCHE ANLAGEN LEASING GmbH de Mayence (cf. n° 523 p.29) et de M. Matthias Schmitt (10 %), gérant de l'affaire, qui l'ont aussitôt rebaptisée INDUSTRIE ANLAGEN LEASING (IAL) GmbH.

La compagnie de Mayence a pour actionnaires la LANDESBANK & GIROZENTRALE RHEINLAND-PFALZ de Mayence (25 %), la VERWALTUNGS. FÜR VERMIETUNGS- & EXPORTFINANZIERUNG mbH de Mayence (25 %) ainsi qu'avec 16,66 % chacune la BAYERISCHE GEMEINDEBANK-GIROZENTRALE (Munich), la HESSISCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE (Francfort) et la WESTDEUTSCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE (Düsseldorf et Münster). Elle détient le contrôle à 52 % de son homologue MASCHINEN MIETE GmbH de Francfort (cf. n° 442 p.25), où elle est associée au groupe canadien THE HAMILTON COTTON C° LTD de Hamilton/Ont. (29 %), à la HAMBURGISCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE (9 %) et à la BANKHAUS GEBRÜDER SCHRÖDER & C° KG (5 %) de Hambourg ainsi qu'à M. Albrecht Dietz, son propre gérant.

** (555/28) La banque des syndicats allemands BfG-BANK FÜR GEMEINWIRTSCHAFT AG de Francfort (cf. n° 553 p.23) a suivi l'augmentation de F. Lux. 10 à 25 millions du capital de son affiliée pour 50 % au Luxembourg BANQUE DE L'UNION DES COOPERATEURS LUXEMBOURGEOIS (U.C.L.), dont l'autre moitié appartient à plusieurs syndicats luxembourgeois de la métallurgie et des transports.

Ancienne UNION DES COOPERATEURS LUXEMBOURGEOIS (U.C.L.) SA, cette banque (cf. n° 379 p.25) avait accueilli la BfG comme actionnaire à l'occasion d'une première augmentation de son capital de F. Lux. 1 à 10 millions.

** (555/29) Une concentration est en cours en Italie entre la BANCA COOPERATIVA DI CASTELLAMONTE S.C. (Castellamonte/Torino) et la BANCA POPOLARE DI NOVARA S.C. (Novara), par absorption de la première par la seconde. Présidée depuis peu par M. Roberto di Tieri, celle-ci (capital de Li. 3.117,9 millions) est dirigée par MM. A. Riceverti et C. Sartorio.

** (555/29) Filiale à Bruxelles (cf. n° 532 p.34) de la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 554 p.29), la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS BELGIQUE SA a fondé la société de portefeuille SOCORIN-STE DE COORDINATION DES INVESTISSEMENTS SA (Bruxelles) au capital de FB. 10 millions, placée sous la direction de M. P. Cabuy.

** (555/29) Le Fonds d'investissements immobiliers EUROPROGRAMME SERVICE PANAMA SA (Panama) a constitué, en association avec son holding de Luxembourg INTERPROGRAMME SA et au siège de celui-ci, la compagnie EUROPROGRAMME SERVICE (LUXEMBOURG) SA (capital de F Lux. 5 millions).

Les certificats "Europrogramme International" sont distribués en Italie et en Suisse par les firmes EUROPROGRAMME SERVICE ITALIA SpA (Milan) et EUROPROGRAMME SERVICE SA (Chiasso).

** (555/29) La représentation en République Fédérale du Fonds de placement FIRST GUARANTEED FUND LTD (Nassau/Bahamas) et de sa société de gestion FIRST GUARANTEED MANAGEMENT C° (Nassau) a été confiée à la firme FIRST GUARANTEED MANAGEMENT GmbH, nouvellement formée à Munich au capital de DM. 20.000 avec pour gérant M. Peter Dietrich.

Le FIRST GUARANTEED a pour conseil en investissements la firme de brokers de New York O'NEIL MANAGEMENT C°, et c'est la compagnie d'assurances SUMMIT FIDELITY & SURETY C° qui le garantit.

** (555/29) Poursuivant son expansion à l'étranger (cf. supra), le groupe CREDIT LYONNAIS SA de Paris et Lyon a installé à Tokyo un bureau de représentation générale, et il s'apprête à ouvrir à Johannesburg une succursale (que dirigera M. J.H. Junker) commune avec la BFCE-BANQUE FRANCAISE DU COMMERCE EXTERIEUR (Paris).

** (555/29) La FIRST NATIONAL CITY BANK OF NEW YORK (cf. n° 554 p.28) a créé au Luxembourg - seul pays de la CEE où elle n'était pas encore présente - une filiale, FIRST NATIONAL CITY BANK (LUXEMBOURG) SA, avec vocation pour l'ensemble des services bancaires et opérations sur titres. Présidée par M. Anthony Moro, celle-ci constitue la trente deuxième implantation (bureaux) en Europe de cette banque.

** (555/29) La banque italienne MONTE DEI PASCHI DI SIENA de Sienne (cf. n° 540 p.27) a pris pied en Tunisie en devenant important actionnaire minoritaire de la BANQUE DU SUD SA (Sfax, avec succursale à Tunis).

L'une des récentes initiatives de la banque de Sienne à l'étranger a été l'ouverture à Londres (cf. n° 533 p.28) d'une représentation permanente.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(555/30) L'entreprise vinicole allemande WEINGUT FERD. PIEROTH GmbH de Burg Layen/Bingen (cf. n° 504 p.29) a étoffé son réseau commercial international en installant, à travers son holding suisse ADMINVIN GmbH (Zug), une filiale en Belgique, ETS SAINT FERDINAND VINS FRANCAIS SA (Ganshoren/Bruxelles) au capital de FB. 250.000.

Le réseau dont dispose la fondatrice à l'étranger comprend notamment chez les Six les filiales ST. FERDINAND Sarl et PIEROTH FRERES & FILS SA de Colombes/Hts-de-Seine, FERD. PIEROTH Sprl (Bruxelles), PIEROTH N.V. (Amsterdam) et CASA VINICOLA PIEROTH Srl (Milan).

** (555/30) Les entreprises de spiritueux, apéritifs, etc... STE FRANCAISE MARTINI & ROSSI SA (St-Ouen/Seine-St-Denis), filiale du groupe de Turin MARTINI & ROSSI SpA (cf. n° 549 p.32), et J. CARMONA SA de Paris (cf. n° 525 p.26) ont engagé des négociations devant déboucher sur la prise du contrôle de la seconde, présentement propriété de Mme de Beaumont, par la première. A cet effet, celle-ci a constitué au siège de celle-là une affaire du nom de NAMOCAR CARMONA DISTRIBUTION SA (capital initial de F. 100.000), qui, présidée par M. Pierre Hecker, recevra ultérieurement les actifs de CARMONA (capital de F. 1 million) transformée en société de portefeuille.

Une autre des affiliées françaises du groupe italien, STE SAINT-RAPHAEL SA (Paris), a constitué avec l'entreprise rhumière (marque "Négrita") LES FILS DE P. BARDINET SA de Bordeaux (cf. n° 336 p.25) le groupement d'intérêt économique INTER-RHUM SA (Paris). Réalisant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 130 millions, ST RAPHAEL, spécialisée dans la production d'apéritifs et de vermouths, est intéressée dans le domaine du rhum à travers sa filiale CIE METROPOLITAINE DES RHUMS SA de Paris (marques "Saint-Gilles" et "Courville" - cf. n° 363 p.29). BARDINET, dont le chiffre d'affaires annuel avoisine F. 100 millions, possède deux filiales principales UNIRHUM SA (Bordeaux) et LIQUEURS DES ANTILLES SA (Le Havre).

** (555/30) La brasserie de Hambourg HOLSTEN BRAUEREI (cf. n° 540 p.30) a conclu avec son homologue de Lüneburg LÜNEBURGER KRONEN-BRAUEREI AG un accord de coopération complété par l'apport de son usine de Lüneburg.

HOLSTEN BRAUEREI, dont le capital est en cours d'augmentation de DM. 1,9 à 2,4 millions, dispose d'une capacité supérieure à 2 millions de hl/an; elle compte parmi ses actionnaires les compagnies TIVOLI-WERK AG de Hamburg-Eidelstedt (25 %) et VEREINSBANK IN HAMBURG (Hambourg) ainsi que M. Johannes Eisenheiss (Bâle). Ce dernier appartient également au conseil de surveillance de l'entreprise de Lüneburg, laquelle est contrôlée par la compagnie du Liechtenstein AMBA-CREDIT-ANSTALT (Triesen).

** (555/30) Récemment formée en Belgique (cf. n° 550 p.36) en tant que filiale paritaire des groupes de biscuiterie britannique UNITED BISCUIT LTD (Edinburgh) et belge GENERAL BISCUIT Co SA (Hérentals), la firme de distribution de "pâtisserie fraîche en conserve" FREGAL N.V. (Bevere-Waas), au capital de FB. 60 millions, est présidée par M. Henri Parein et dirigée par M. Douglas Stoddart.

Elle a pour autres actionnaires à titre symbolique les sociétés UNITED BISCUIT (HOLDINGS) LTD, UNITED BISCUIT (PROPERTIES) LTD et P.S. CRAWFORD LTD, filiales à Edinburgh du groupe britannique, ainsi que CODEPA SA (Hérentals), BISCUIT & CHOCOLADEFABRIEK VICTORIA N.V. de Dordrecht (cf. n° 533 p.32) et FLAMISCHE KEKSFABRIK ED. DE BEUKELAER KG (Kempen), filiales du groupe belge.

** (555/31) Un accord - assorti d'un échange de participation - en vue d'une meilleure répartition géographique des productions et d'une spécialisation plus poussée des productions - capacité cumulée de 22.000 t./an, soit 22 % du marché national, avec un chiffre d'affaires annuel de F. 100 millions - a été conclu en France dans l'industrie de la panification fine entre les sociétés BISCOTTES DE FRANCE SA (anc. REINETTE-EXONA SA - cf. n° 501 p.32) et LESPEAU SA (Pessac/Gironde).

Entreprise familiale, la seconde occupe 280 personnes dans son usine de Pessac, dont la capacité en biscottes et biscuits est de 9.000 t./an. La première appartient au groupe CERALIMENT SA de Maisons Alfort/Val-de-Marne (cf. n° 545 p.29), dont les usines spécialisées (Département HEUDEBERT) se trouvent à Augy/Yonne et Guignes-Rabutin/S. & M. - les usines de biscuiterie de Bègles/Gironde et Calais ayant été cédées en 1969 à ALSACIENNE BISCUITS SA (cf. n° 524 p.24) passée sous le contrôle du groupe belge GENERAL BISCUIT (cf. supra). devenu à cette occasion affilié à CERALIMENT.

** (555/31) Spécialiste de négoce et transformation de farines, aliments lactés, cacao, flocons d'avoine, tourteaux, etc..., le groupe néerlandais WESSANEN'S KON. FABRIEKEN N.V. de Wormerveer (cf. n° 533 p.32) a pris à Veghel/Noord-Brabant le contrôle de l'entreprise familiale JAN VAN HEESWIJK VEGHEL N.V., spécialisée de son côté dans les aliments lactés et composés pour jeune bétail notamment, et qui possède un important marché dans les provinces du Limbourg, Gelderland et Brabant du Nord.

L'une des récentes initiatives de WESSANEN aux Pays-Bas a été la construction à Meppel d'une usine de farines lactées pour veaux, exploitée par la nouvelle filiale WESSANEN MEPPEL N.V. (capital de Fl. 1 million).

** (555/31) Aux termes d'un accord conclu entre la distillerie française MARTELL & CIE Sarl de Cognac/Charente (cf. n° 517 p.30) et la brasserie japonaise SUNTORY LTD d'Osaka (cf. n° 441 p.28), la seconde importera au Japon les fabrications (notamment cognac) de la première.

Simultanément, la firme japonaise a conclu des accords semblables avec les groupes américains BROWN-FORMAN DISTILLERS CORP. (Louisville/Ky.) et SCHENLEY INDUSTRIES INC. (membre à New York du groupe GLEN ALDEN CORP. - cf. n° 507 p.34) pour l'importation de leurs bourbons et whiskies. En France, SCHENLEY INDUSTRIES est représenté par J. CARMONA SA de Paris (cf. supra).

** (555/31) La représentation en République Fédérale et Autriche des vins de champagne et autres spiritueux de la maison française DORE NOEL (Sacy) sera désormais assurée par la société MONDIA-IMPORT-EXPORT GmbH (Fribourg/Brigau), nouvellement constituée au capital de DM. 20.000 avec pour gérant M. Karl Heinrich Erler (Fribourg).

** (555/31) Le groupe laitier français CIE GERVAIS-DANONE SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (cf. n° 541 p.32) a procédé à une rationalisation de ses intérêts en République Fédérale en faisant absorber la société FROMAGERIES CH. GERVAIS GmbH de Sarrebruck (capital de DM. 400.000) par la filiale GERVAIS DANONE AG (Munich), elle-même issue de la concentration des compagnies CH. GERVAIS AG et DANONE JOGHURT PRODUKTE GmbH.

** (555/31) L'entreprise américaine de vins, spiritueux, alcools, etc... HEUBLEIN INC. (Hartford/Conn.) a pris pied chez les Six avec l'installation d'une filiale commerciale à Bruxelles, ENTREPRISES HEUBLEIN SA (capital de FB. 1 million), présidée par M. Kurt Volckmar.

** (555/32) Des intérêts français portés par MM. Albert Bismuth (Nantes/L.A.) pour 40 %, Jean-Claude Bismuth (Nantes/L.A.) et Mme Suzanne Pinel (Neuilly/Hts-de-Seine) pour 30 % chacun, ont été à l'origine à Bruxelles de la firme de négoce de vins et champagnes ERIC D'APREMONT Sprl (capital de FB. 250.000), dont Mme Pinel est gérante.

** (555/32) Les groupes de Rotterdam UNILEVER N.V. (cf. n° 554 p.21) et de Hambourg H.E. & PH. F. REEMTSMA GmbH & C° KG (cf. n° 547 p.32) ont conclu un accord de coopération dans le secteur vinicole : une filiale spécialisée du second, WEINKELLEREI NICOLAS CLUESSERATH (Trittenheim), produira sous la marque "Graf von Bachholsheim" des vins qui seront commercialisés par une nouvelle filiale du second (à travers MARGARINE-UNION GmbH de Hambourg - cf. n° 465 p.33), BACHHOLS WEINKELLEREI GmbH (Trittenheim).

** (555/32) Filiale d'exportation de la coopérative laitière néerlandaise COÖPERATIEVE CONDENSFABRIEK "FRIESLAND" (Leeuwarden), la société FRIESCHE COÖPERATIEVE ZUIVEL-EXPORT-VEREENIGING "FRICO" (cf. n° 488 p.33) s'est donnée à Leeuwarden une filiale de portefeuille, DE ELF STEDEN N.V. (capital autorisé de Fl. 2,5 millions), dirigée par MM. R. Rienstra et I.J. Vos.

** (555/32) Le groupe laitier de La Haye COÖPERATIEVE MELKCENTRALE-C.M.C. GA (cf. n° 519 p.32) a acquis à Velsen les 50 % qui lui manquaient pour avoir le contrôle absolu de la laiterie MELKCENTRALE VELSEN-ZAANSTREEK N.V. (cf. n° 450 p.30), qui occupe 280 personnes dans ses usines au siège, Assendelft et Oostzaan.

METALLURGIE

(555/32) Affiliée au groupe néerlandais KON. SCHOLTEN-HONIG N.V. d'Amersfoort (cf. n° 530 p.30), la firme française PRODUITS METALLURGIQUES DOITTAU SA de Corbeil/Essonne (cf. n° 530 p.32) a renforcé ses intérêts indirects en Italie : sa filiale de Milan PROMEDO ITALIA SpA (cf. n° 292 p.28) a créé à Salerne la société PROMEDO SUD SpA (capital de Li. 1 million), que préside M. Angelo Lupi.

Fondée en 1956 et spécialisée dans les produits (argiles, craies, produits exothermiques) pour fonderie et métallurgie, PROMEDO ITALIA exploite deux usines (Valperga Cavanese et Piombino/Livorno) que dirigent MM. A. Lupi et Mario Roncalli. Présidée par M. Henry Nouveau, également administrateur délégué de la filiale de Milan, la firme française, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à F. 61,5 millions en 1969, dispose d'une filiale en République Fédérale (STEIBE GmbH) et a des intérêts à Madrid dans la CEPISA SA ainsi qu'à Birmingham dans la LITEX LTD.

** (555/32) Décidée récemment (cf. n° 534 p.35), la rationalisation des intérêts aux Etats-Unis du groupe PECHINEY SA de Paris et Lyon (cf. n° 550 p.38) entraînera : 1°) l'absorption de l'entreprise métallurgique HOWMET CORP. - dont le holding PECHINEY ENTERPRISES INC. (New York) est actionnaire pour 45 % - par la compagnie PECHINEY ALUMINUM CORP., constituée fin 1969 par ce holding pour la reprise de ses actifs industriels; reprenant le nom de HOWMET CORP., celle-ci sera contrôlée à 56 % par le holding; 2°) la création de la société HOWMEDICA CORP., chargée de reprendre la branche "articles professionnels médicaux" de HOWMET qui, dans un premier temps, en sera actionnaire pour 20 % aux côtés du holding (36 %); ces participations seront ultérieurement cédées en ce qui concerne la première et ramenées à 26 % en ce qui concerne la seconde.

** (555/33) Spécialiste en France de pièces détachées issues de fils métalliques de très haute technicité pour électronique et industries chimique ou nucléaire, la société CACERMET-CIE POUR L'APPLICATION DES PRODUITS CATALURGIQUES, CERAMETALLURGIQUES & METALLURGIQUES SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. n° 493 p.28) a créé à Mechelen/Anvers une filiale industrielle, CACERMET-MICROFORMAGE N.V. (capital de FB. 13 millions), où ses intérêts sont portés par le holding suisse FINEL AG (Zug).

Animée par M. André Letiers, la fondatrice (marques Truflex, Alizon, Coors et Conflex), qui exploite une usine à La Ferté Bernard/Sarthe, possède des succursales à Bruxelles, Cologne et New York. Elle représente en France de nombreuses firmes américaines et britanniques (notamment) de métaux et alliages rares.

** (555/33) La manufacture allemande de coutellerie J.A. HENCKELS ZWILLINGSWERK AG (Solingen), que coiffe le holding familial J.A. HENCKELS & C° KG de Solingen (cf. n° 457 p.27), a négocié en Yougoslavie, sous les auspices de l'entreprise du commerce extérieur ELEKTROMETAL (Belgrade), un accord technico-commercial avec son homologue INDUSTRIJA METALNIH PROIZVODA-IMPA (Zemun-Belgrade).

PAPIER

(555/33) Déjà présent à Paris avec une filiale, IGGESUND FRANCE SA (cf. n° 483 p.34), présidée par M. Pierre Lelong, le groupe papetier suédois A/B IGGESUNDS BRUK de Njutanger (cf. n° 537 p.31) a installé dans la banlieue parisienne une filiale commerciale, IGGESUND BRUK Sarl (Colombes/Hts-de-Seine) au capital de F. 20.000, avec M. P. Lelong pour gérant.

Ce groupe, qui possède également chez les Six une filiale à Hambourg (cf. n° 448 p.37) et une succursale à Bruxelles, s'est donné en 1969 une filiale à Londres. En Suède, il contrôle les firmes métallurgique BOXHOLMS A/B (Boxholm) et chimique ELEKTROKEMISKA A/B (Bohus).

** (555/33) Un accord conclu en Italie entre le groupe alimentaire I.B.P.-INDUSTRIE BUITONI PERUGINA SpA (Pérouse), qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de Li. 105 milliards (cf. n° 522 p.32), et le groupe papetier américain THE MEAD CORP. de Dayton/Ohio (cf. N° 542 p.36) assure au premier une participation de 50 % dans la filiale du second MEAD IMBALLAGGI SpA (Milan), créée en 1965 (cf. n° 311 p.26). Celle-ci sera ultérieurement fusionnée avec la Division "Cartons et emballages" à Pérouse du groupe italien.

MEAD a récemment renforcé ses intérêts dans le pays (cf. n° 521 p.20) en prenant une participation de 26 % dans la manufacture de papiers impression et emballage CARTIERE PAOLO FIGNA SpA (Milan).

** (555/33) Affiliée notamment aux groupes IMPERIAL TOBACCO C° LTD (15,5%) et AMERICAN FILTRONA CORP. (10%), le groupe papetier de Londres BUNZL PULP & PAPER LTD - étroitement lié par des actionnaires et directeurs communs au groupe BUNZL TEXTILE HOLDINGS LTD de Londres (cf. n° 518 p.36) - a créé à Gent une filiale commerciale, FAY PAPER PRODUCTS (BENELUX) N.V. (capital de FB. 1,2 million), que préside M. F.M. Freedman, et où il est associé à l'entreprise locale N.V. TIMMERMANS. Il partage le contrôle de la nouvelle affaire avec deux filiales de Londres, ROLEX PAPER C° LTD et TISSUE PAPER LTD.

Ce groupe compte de nombreuses affiliées chez les Six, notamment FAY ITALIANA SpA (Marcon/Venezia et Cormano/Milano), BUNZL KLEBEBAND GmbH et FILTRONA FILTER GmbH de Glinde/Hambourg (cf. n° 292 p.29), FILTRONA Sarl (Gennevilliers/Hauts-de-Seine), etc...

** (555/34) Il entre dans les intentions de l'entreprise papetière allemande HEINRICH HERMANN KG (Stuttgart-Wongen) de participer à la construction en Inde d'une usine d'étiquettes autocollantes.

Connue pour ses étiquettes et papiers autocollants "Herma", ses machines pour l'étiquetage, protège-livres "Rex", etc..., l'entreprise allemande (capital de DM. 4,8 millions), qui emploie 900 personnes dans ses usines au siège, à Bonlanden/Esslingen, Dreizizon et St-Andreasberg/Harz, réalise un chiffre d'affaires annuel de près de DM. 50 millions.

PARFUMERIE

(555/34) Membre à Paris du groupe britannique CARRERAS LTD de Basildon/Essex (cf. n° 543 p.31), la compagnie ALFRED DUNHILL S.A.F. a cédé au groupe de Marseille STE D'APPROVISIONNEMENT VINICOLE-SAPVIN SA (anc. STE DES VINS DE FRANCE SA, première du nom - cf. n° 419 p.31) son contrôle sur la société de cosmétiques et parfumerie LES PARFUMS MOLYNEUX SA (Neuilly s/Seine), devenue sa filiale à 67 % fin 1968 (cf. n° 490 p.34) et absolue fin 1969.

Animée par M. Gilbert Cassin, SAPVIN commercialise quelque 2 millions d'hl/an de vin sous les marques "Gévécór", "Kiravi" et "Margnat" à travers la firme de Marseille STE DES VINS DE FRANCE SA, seconde du nom (anc. STE MARGNAT SA - cf. n° 524 p.25). Celle-ci, au capital de F. 42,6 millions, est présidée par M. Paul Margnat.

** (555/34) Filiale commerciale commune du groupe allemand UHU-WERK H. & M. FISCHER de Bühl/Baden (cf. n° 504 p.20) et de ses filiales de Bühl FISCHER & FISCHER COSMETIC oHG et ARZNEIMITTELWERK FISCHER oHG, la firme FISCHER & FISCHER oHG distribuera désormais en République Fédérale les articles cosmétiques et d'hygiène (notamment déodorants) de l'entreprise suisse MEDILINE AG (Wolhusen/Lucerne).

Cette dernière est présidée par M. Paul Geistlich, qui est également l'animateur de la société chimique E. GEISTLICH SÖHNE AG FÜR CHEMISCHE INDUSTRIE de Schlieren/Zurich (cf. n° 359 p.20).

** (555/34) Membre du groupe minier et métallurgique PREUSSAG AG de Hanovre et Berlin (cf. n° 553 p.36), la compagnie de produits cosmétiques et pharmaceutiques LINGNER WERKE GmbH de Düsseldorf (cf. n° 537 p.32) a accordé à son homologue yougoslave NEVA (Zagreb) une licence de ses articles de toilette pour hommes "Pitralon".

L'entreprise de Zagreb est déjà licenciée du groupe chimico-pharmaceutique BEIERSDORF AG de Hambourg (cf. n° 493 p.24), dont elle produit les crèmes "Nivéa" et "Altrix" sous la marque "Neva". BEIERSDORF, qui est affilié pour 25 % au groupe d'assurances ALLIANZ VERSICHERUNGS AG (Berlin et Munich), réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 500 millions.

PHARMACIE

(555/35) Membre à Hanovre du groupe chimique d'Ixelles-Bruxelles SOLVAY & CIE SA (cf. n° 553 p.22) à travers sa filiale DEUTSCHE SOLVAY-WERKE GmbH (Solingen-Ohlings), la compagnie KALI-CHEMIE AG (cf. n° 423 p.33), qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de DM. 462 millions avec quelque 6.700 salariés, a étoffé ses intérêts à l'étranger et en République Fédérale.

1) à Bruxelles, elle a acquis le contrôle de la société pharmaceutique LABOTERM SA; 2) à Paris, elle a repris à SOLVAY son intérêt de 49 % dans les LABORATOIRES DE THERAPEUTIQUE MODERNE LATEMA SA (Paris); désormais majoritaire à 95 % dans cette affaire, elle se trouve ainsi également à la tête de deux filiales indirectes, STE BERRI-BALZAC SA (Paris) et LABORATOIRES DU BAC SA (Suresnes/Hts-de-Seine); 3) en République Fédérale, elle s'est assurée l'intérêt de moitié qui lui manquait (depuis 1966) pour avoir le contrôle absolu de l'entreprise de baryte DEUTSCHE BARYTINDUSTRIE DR. RUDOLF ALBERTI & C° de Bad Lauterberg/Harz (cf. n° 352 p.19), puis elle en a rétrocédé 50 % à la compagnie SACHTLEBEN AG FÜR BERGBAU & CHEMISCHE INDUSTRIE de Cologne (cf. n° 545 p.36).

Cette dernière, filiale à 68,5 % du groupe METALLGESELLSCHAFT AG (Francfort) et affiliée pour 10 % à la compagnie SCHLESISCHE AG FÜR BERGBAU & ZINKHÜTTENBETRIEB (Brunswick), prépare par ailleurs l'absorption de sa filiale de Cologne CLARASHALL GmbH (capital de DM. 0,6 million).

** (555/35) Le groupe chimico-pharmaceutique E. MERCK AG de Darmstadt (cf. n° 498 p.36) a renforcé sa position avec l'acquisition d'une participation dans l'entreprise pharmaceutique HERMAL CHEMIE KURT HERMANN GmbH (Reinbeck/Hambourg), qui possède une filiale sous son nom à Vienne (cf. n° 420 p.34).

MERCK, dont le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé en 1969 (hors taxes) à DM. 644,7 millions, a récemment procédé à une réorganisation de ses structures, mises en place en 1953 et comportant d'une part une société holding (EMANUEL MERCK OHG) et d'autre part une société d'exploitation (E. MERCK AG). Les activités de celle-ci ont été reprises par E. MERCK, seconde du nom, tandis que la gestion du patrimoine du groupe a été confié à la société MERCK-ANLAGEN GmbH (capital de DM. 75 millions), issue de la transformation de E. MERCK (première du nom). Le groupe a par ailleurs récemment porté de FS. 14 à 19 millions le capital de sa filiale suisse VON GLENCK & CIE KG (Altdorf/Uri).

PLASTIQUES

(555/35) Poursuivant la mise en place d'un réseau commercial propre à l'étranger (cf. n° 553 p.38), le groupe français de transformation et moulages plastiques ALLIBERT SA (Monestier de Clermont/Isère) - qui est affilié au groupe verrier B.S.N.-BOUSSOIS-SOUCHON-NEUVESEL - a constitué aux Pays-Bas la société ALLIBERT-BENELUX N.V. (Badhoevedorp) au capital de Fl. 50.000, que dirige M. C.E.A. Brusse et qui est directement contrôlée par la filiale en Belgique ALLIBERT BENELUX SA (Gembloux), qu'anime M. J.M. Bertrand.

PUBLICITE

(555/36) L'agence de publicité de Düsseldorf WERBEAGENTUR DR. HEGEMANN GmbH (cf. n° 508 p.33), qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de DM. 111,3 millions avec plus de 200 collaborateurs, a conclu un accord de coopération avec son homologue de Vienne PUBLICITAS WERBE GmbH. Celle-ci bénéficiera ainsi des avantages offerts par le réseau "MULTINATIONAL PARTNERS" (cf. n° 553 p.38), auquel appartient son partenaire allemand.

** (555/36) M. Mario Bellavista, associé-gérant de l'agence de publicité de Milan LPE SIGLA Sas (cf. n° 394 p.36), a cédé à M. Ronald M.S. Beatson sa participation dans cette affaire, membre du groupe anglo-américain LEO BURNETT-LPE INTERNATIONAL (cf. n° 516 p.33), transformée en conséquence en LEO BURNETT LPE SIGLA Sas.

TEXTILES

(555/36) Animateurs à Munich de l'entreprise de confection (vêtements en laine et loden notamment) MÜNCHENER LODENFABRIK JOH. GG. FREY KG (cf. n° 364 p.29), MM. Georg, Bernhard et Herbert Frey ont été les fondateurs à parité à Luxembourg de la société de portefeuille LODEN FREY INTERNATIONAL SA (capital de F. Lux. 600.000), dont l'administrateur unique est M. Georg Frey.

FREY a notamment une société-soeur de magasins de confection, LODEN-FREY VERKAUFS-HAUS KG (Munich), ainsi que des filiales, affiliées ou représentations en France (LODENFREY-FRANCE SA de Strasbourg-Neudorf), Autriche (LODEN FREY IN AUSTRIA JOHANN GG. FREY KG de Bad Ischl), Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Suède, Italie, Norvège, Suisse, Grèce, Portugal, Finlande, Espagne, Etats-Unis, Australie, etc...

** (555/36) Le groupe de corsetterie et lingerie TRIUMPH INTERNATIONAL AG de Munich (cf. n° 541 p.42) a diversifié ses intérêts avec l'acquisition de l'entreprise de bonneterie (notamment collants) SAARLÄNDISCHE STRUMPFABRIK INH. STEINBERG KG (St-Wendel/Sarre) qui, employant un millier de personnes, verra ses activités industrielles apportées à une société en cours de formation. Son ancien propriétaire, M. Max Steinberg, conservera toutefois ses droits sur la marque "Esma" ainsi qu'une partie de la production.

Simultanément, le groupe a mis fin à sa coopération avec la compagnie SCHULTE & DIECKHOFF GmbH & C° KG de Horstmar (cf. n° 549 p.40), dont il avait pris à bail début 1969 l'usine de collants d'Allendorf/Lahn. Dans le secteur des collants et gaines, il reste cependant lié par un accord de coopération commerciale, sous sa propre marque "Diana", avec les sociétés DIANA TEXTIL-VERTRIEBS GmbH & C° oHG et DIANA TEXTIL-VERTRIEBS GmbH (toutes deux à Essen). Celles-ci ont été formées il y a quelques mois (cf. n° 541 p.42) avec le concours direct et indirect de la compagnie SOFIS OVERSEAS INC. (Panama et Nassau/Bahamas), filiale de la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 551 p.28) à travers la compagnie de Genève STE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL DE LA CIE DE SUEZ-SOFIS SA (capital de FS. 70 millions).

** (555/37) L'accord de coopération récemment conclu (cf. n° 554 p.42) en matière de vêtements de loisirs et de sport entre les entreprises allemande ADOLF AHLERS BEKLEIDUNGSWERKE GmbH de Herford-Elverdissen (groupe WESTFÄLISCHE TEXTILWERK ADOLF AHLERS KG) et japonaise TEIJIN SHOJI KAISHA LTD (Osaka) englobe également une autre firme textile d'Osaka, partenaire de la précédente, KITAKAWA KEI C° LTD (Osaka): les trois compagnies exploiteront des licences de l'entreprise commerciale ERNST MALTNER GmbH (Düsseldorf), dont le propriétaire, M. Ernst Maltner, a été à l'origine de leur accord.

Pour ses articles en cuir, ERNST MALTNER a pour licenciée en République Fédérale la firme EMIL WAGNER KG (Heilbronn).

** (555/37) Les intérêts industriels en Italie du groupe suisse LEGLER & C° KG de Diesbach/Glarus (cf. n° 530 p.20) ont été renforcés au profit de l'affiliée LEGLER INDUSTRIA TESSILE SpA de Bergamo-Ponte San Pietro (cf. n° 530 p.34), qui a repris à l'entreprise MANIFATTURA TESSILE ERBA (Treviglio) son usine de Paesana/Cuneo, et qui compte y investir quelque li. 1 milliard pour en porter la capacité de production à 8 millions de m. de tissus/an et la doter de nouveaux métiers à popeline pour chemiserie.

TRANSPORTS

(555/37) Les entreprises de transport, affrètement, groupage et consignation REWICO SPEDITION & SCHIFFAHRT GmbH de Hambourg et M. & S. LTD de Londres ont créé à Rotterdam une filiale commune, REWICO-M. & S. N.V. (capital de Fl. 100.000), contrôlée à 66,6 % par la première et dirigée par MM. Jürgen Kraft et Georg A. Gluck.

** (555/37) La compagnie maritime CAST TRANSPORTATION LTD de Montréal/Canada a noué avec la société CONTINENTAL LINES N.V. d'Anvers (cf. n° 423 p.25) une association paritaire qui s'est matérialisée par la création à Anvers de l'entreprise CAST EUROPE N.V. (capital de FB. 0,5 million), que préside M. Jean Brion.

** (555/37) Le groupe public SALZGITTER AG de Berlin et Salzgitter (cf. n° 547 p.33) a rationalisé ses intérêts dans le secteur de la distribution du gaz à longue distance en fusionnant sa filiale (à travers SALZGITTER FERNGAS GmbH de Salzgitter-Drütte) SALZGITTER ZENTRALGAS GmbH avec la compagnie LANDESGASVERSORGUNG NIEDERSACHSEN AG (Sarstedt), dont il est ainsi actionnaire pour 25 %.

La compagnie de Sarstedt, qui a vu son capital doublé à DM. 4 millions, avait jusqu'ici comme actionnaires, avec 53 % et 27,8 % respectivement, les compagnies HANNOVER-BRAUN-SCHWEIGISCHE STROMVERSORGUNGS AG (Hanovre) et THÜRINGER GESELLSCHAFT (Cologne), filiale à 56,65 % de la compagnie PREUSSISCHE ELEKTRIZITÄTS AG de Hanovre (groupe VEBA - cf. n° 548 p.34).

** (555/37) Affiliée au groupe SCHNEIDER SA (Paris) et née en 1968 de la fusion (cf. n° 475 p.35) des firmes de transport d'Anvers SOTRANSID SA, COSIMAR N.V. et TRANSPORTS MARITIMES DUMOULIN SA, la société DUMANEX N.V. (transports sidérurgiques, métallurgiques et connexes) a créé à Rotterdam une filiale sous son nom (capital de Fl. 100.000), que dirige M. Folkert H. Brouwer.

** (555/38)

La compagnie de transports de Rotterdam DAMMERS & VAN DER HEIDE & C° (AGENTUREN) N.V. (cf. n° 464 p.37) s'est vue confier la représentation générale de la NEW ENGLAND EXPRESS LINE (Hambourg-Anvers vers Boston notamment), assurée jusqu'ici aux Pays-Bas par le groupe RUYSS & C° N.V. (cf. n° 554 p.43), membre du groupe NED. SCHEEP-VAART UNIE N.V. (cf. n° 550 p.46).

VERRE

(555/38) Filiale paritaire des groupes AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 553 p.22) et PPG INDUSTRIES INC. de Pittsburgh (cf. n° 544 p.36), l'entreprise néerlandaise de fibres de verre pour renforcement des plastiques, textiles, caoutchoucs industriels, etc... SILENKA N.V. de Hoogezand (cf. n° 516 p.19) a mis fin aux accords qui la liaient pour sa représentation en France à la firme COMAIP SA (Paris). Elle y prépare la création à Rueil-Malmaison/Hauts-de-Seine d'une filiale commerciale, SILENKA-FRANCE Sarl, qui sera dirigée par MM. J. Rovère, J. Chaulley et F. Cluet.

La première filiale de vente à l'étranger de SILENKA a été créée en 1969 au Royaume-Uni (Camberley/Surrey), sous la direction de M. A. W. Wilson.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Acafin	P. 17	Elektra-Handels	P. 20
Agfa Gevaert	18	Elettronica Lombarda Selo	25
Ahlers Bekleidungswerke (A.)	37		
Akai	25	Fackel	25
Allibert	35	Fiat	21
Allis Chalmers	21	Fideurop	16
Apremont (Eric d')	32	Financial Programs	27
		First Guaranteed Fund	29
Bachhols Weinkellerei	32	First National City Bank	29
Balay	20	Fischer & Fischer	34
Banca Cooperativa di Castellamonte	29	Fram	25
Banca Popolare di Novara	29	Fregal	30
Bankverei Bremen	28	Frico	32
Banque Française du Commerce Extérieur	27-29		
Banque de Paris & des Pays-Bas	29	General Biscuit	30-31
Banque de l'Union des Coopérateurs Luxembourgeois	28	General Shopping	19
Belge d'Optique & d'Instruments de Précision	19	Générale de Belgique	19
Bendix	23	Générale de Fonderie	23
BfG	28	Gerling	16
BHS-Bayerische Berg-Hütten-& Salzwerte	22	Gervais-Danone	31
Bischof & Klein Verpackungswerke	26	Goblin (B.V.C.)	21
Biscottes de France	31		
B.N.P.	27	Harpener	28
Borsig	23	Harris-Intertype	23
Branson Instruments	25	Heeswijk Veghel (Jan van)	31
Brenninkmeijer (C. & A.)	19	Henckels Zwillingwerk (J.A.)	33
Bunzl Pulp & Paper	33	Henrijean (J.)	16
		Hermal Chemie Kurt Hermann	35
Carbueros Metalicos	18	Hermann (Heinrich)	34
Carmona (J.)	30	Heublein	31
Cast Transportation	37	Holsten Brauerei	30
Charlton	16	Howmet	32
Claas Maschinenfabrik (Gebr.)	22	Huber (Karl)	26
Cacermet	33		
Comaip	38	Iggesunds	33
Computer Technology	26	Impa	33
Continental Lines	37	Industrieël Meubelbedrijf	16
Cooperatieve Melkcentrale	32	Industrie Buitoni Perugia	33
Courtaulds	18	Intégral	26
Crédit Lyonnais	27-29	Italiana Telecomunicazioni Siemens	20
Cybernetics International	25		
		Kali-Chemie	35
Dammers & Van der Heide	38	Kitakawa Kei	37
Deutsche Anlagen Leasing	28	Krauss-Maffei	22
Deutsche Baryntindustrie Dr. R. Alberti	35		
Dore Noel	31	Laboterm	35
Dresdner Bank	27	Landesgasversorgung Niedersachsen	37
Drift (Van der)	16	Latema	35
Dumanex	37	Legler	37
Dunhill (Alfred)	34	Lespeau	31
		Linde	24
		Lingner Werke	34

LPE Sigla	P. 36	Saarländische Strumpffabrik	P. 36
Lüneburger Kronen-Brauerei	30	Sachtleben	35
Luterma	17	Saint-Gobain	27
		Salzdethfurth	26
M. & S.	37	Salzgitter	37
Manifattura Tessile Erba	37	Sapvin	34
Martell	31	SAT	21
Martini & Rossi	30	Sidechar	28
Martin Feuerungsbau (Josef)	23	Siemens	20
Maschinenfabrik Turner	22	Silenka	38
Mead (The)	33	Sodiema	18
Mediline	34	Sofa	27
Melkcentrale Velsen-Zaanstreek	32	Solvay	35
Messer Griesheim	18	Staeble (G.)	26
Merck (E.)	35	S.T.E.T.	20
Merlini	21	Stramax	22
Molenaar's Handelonderneming	20	Stuart (Spencer)	19
Mondial Italiana	19	Stump Bohr	17
Monte dei Paschi di Siena	29	Sunds	23
Münchener Lodenfabrik Joh. GG. Frey	36	Suntory	31
Münemann Industrie-Anlagen	28	Swietelsky Bau	17
Music for Pleasure	24		
		Technische Handelsmij. Vlieger	21
Neva	34	Tecno Mobili	16
New England Express Line	38	Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt	23
Norddeutsche Kreditbank	28	Toledo	20
		Town & Commercial Properties	17
Oddenino's Property & Investment	17	Transitron Electronic	25
Ohsawa Mfg.	23	Triumph International	36
Optic Technology	19		
		United Biscuit	30
Parfums Molyneux (Les)	34		
Pechiney	32	Venesta	17
Planungsbüro H. Hornung	26	Vernici Italiane Standard	18
Pont-à-Mousson	27	Vliet's (Van)	24
Produits Métallurgie Doittau	32		
Prolibro	25	Weingut Ferd. Pieroth	30
Promedo	32	Weinkellerei N. Cluesserath	32
Publicitas Werbe	36	Werbeagentur Dr. Hegemann	36
		Wessanen's	31
Reifenhäuser	24	Westinghouse Electric	21
Rewico	37	Wintershall	26
Rhein-Chemie Rheinau	18	Wirtschaftliche Vereinigung Deutscher	
Rheinstahl Henschel	24	Versorgungs-Unternehmen	26
Rimione Adriatica di Sicurta	27		
Rockwell Mfg.	24	Zanussi	20
Rotary Hoes	22		
Rothschilh (N.M.)	27		
Royal Dutch Shell	24		